

C^d Les Cahiers Sⁿ u P I a n



Flux migratoires du Grand Casablanca et ses échanges avec sa région voisine la Chaouia Ouardigha

Éléments de réflexion sur la planification territorialisée et la contractualisation au service de la régionalisation



La migration irrégulière au Maroc

Le partage des fruits de la croissance au Maroc :

La méthode des comptes de surplus





Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Création, rédaction en chef

Ahmed El Kohen Lamrhili

Comité scientifique

Mustapha Afkir
Abdelhak Allalat
Jamil Berdai
Jamal Bouchachen
Mohammed Doudich
Ali El Akkaoui
Mourad Guerouani
Abderrahmane Haouach
Ahmed Ibrahim
Abdellatif Lfarakh
Abdelaziz Maalmi

Editeur

CND

(Centre National de Documentation)

Tél. : 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84

0537 77 30 08

Fax : 0537 77 31 34

Haut-Agdal – Rabat

Dépôt légal

2004/0139

ISSN 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan

E-mail :

cahiersduplan@yahoo.fr

Site : www.hcp.ma

Pré-presse

Diwan 3000

Tél. : 0537 68 16 96 – Rabat

Imprimerie

El Maârif Al Jadida

Tél. : 0537 79 47 08 / 09 – Rabat

s o m m a i r e

Flux migratoires du Grand Casablanca et ses échanges avec sa région voisine la Chaouia Ouardigha

Embarek BOUCHEHBOUN 4

Éléments de réflexion sur la planification stratégique territorialisée et la contractualisation au service de la régionalisation élargie

Abdeslam NADAH 20

La migration irrégulière au Maroc

Mohamed MGHARI 32

Le partage des fruits de la croissance au Maroc : La méthode des comptes de surplus

Guy LALANNE, Olivier SIMON 45

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

Flux migratoires du Grand Casablanca et ses échanges avec sa région voisine la Chaouia Ouardigha



La région de Chaouia Ouardigha jouit d'une position géographique privilégiée, dispose d'importantes richesses naturelles et son poids démographique et économique est appréciable. Malgré ces atouts, elle reste connue par ses mouvements intenses d'émigration dont l'essentiel est porté par l'exode rural et une désertification croissante de son territoire. Elle est parmi les foyers importants, alimentant non seulement le premier pôle national d'attraction qu'est la ville de Casablanca, mais fournit également une importante diaspora en Italie.

Le poids démographique et économique de la ville de Casablanca est évident. Elle est la plus importante ville du pays non seulement sur le plan démographique, mais également sur le plan économique et financier.

Cette position, héritée des temps du Protectorat, a été renforcée par les investissements importants en équipements et en infrastructures de base accomplis par les pouvoirs publics dans le cadre de ses efforts de nationalisation et de modernisation des structures de l'économie marocaine. Il en a découlé, et depuis longtemps, une polarisation des flux migratoires venant des régions proches et spécialement de Chaouia Ouardigha.

Par Embarek BOUCHEHBOUN, HCP

Ces différents aspects vont être abordés à travers cinq points. Au niveau du premier, il sera question de la présentation du territoire objet de l'étude et des concepts utilisés, ainsi que la source des données. Pour ce qui est du deuxième point, il s'agira de définir et de caractériser l'ampleur du phénomène de migration. Cela se fera pour le niveau national ainsi que pour le bloc constitué des deux régions en question. La géographie des flux et l'identification des points de sédentarisation seront traitées au niveau du troisième point. Le quatrième point sera consacré à l'étude de l'évolution temporelle des flux échangés. Le dernier point sera réservé à l'analyse du profil et les conditions lors de la migration à travers certains aspects notamment : l'âge au moment de la migration, niveau de qualification des migrants, degré d'intégration économique.

Présentation de l'aire de l'étude: méga région de Casablanca

L'aire de l'étude est formée de la région du Grand Casablanca et sa région voisine : la région de Chaouia Ouardigha. Au vu de leurs relations économiques et démographiques, qui sont de plus en plus importantes, on songe ces derniers temps à les regrouper en un seul territoire que l'on dénomme : Méga région de Casablanca.

Ce groupement de territoire est constitué d'une zone naturelle. Pour l'essentiel, elle est considérée parmi les plaines les plus fertiles du pays : la Chaouia. Elle se situe dans la partie atlantique centrale, entre le fleuve d'Oum Rbia, l'oued Cherrat et les plaines de Tadla. Elle adosse et renferme les deux principaux pôles du Royaume à savoir : la capitale politique (Rabat) et la capitale économique (Casablanca).

Sa superficie s'étend sur environ 16 571 km², soit 2,4 % de la superficie totale nationale. S'articulant autour d'une préfecture (Casablanca) et six provinces : Settat, Khouribga, Benslimane, Mohammedia, Mediouna et Nouacer, son encadrement territorial est assuré par une armature administrative se composant de 22 communes urbaines, 112 communes rurales regroupées au sein de 13 cercles et 8 préfectures d'arrondissements.

Sa population légale a atteint en 2007 le chiffre de 5 403 000 habitants contre 3 738 000 en 1982, enregistrant ainsi un taux d'accroissement annuel

moyen de 1,48 %. Ce rythme d'accroissement est nettement inférieur à celui correspondant à la population nationale (1,66 %). Cet état est expliqué par le faible taux enregistré par la région de Chaouia Ouardigha (1,14 %).

Malgré cette lenteur relative, le poids démographique de ce bloc territorial dans la population nationale est appréciable (17,5 % en 2007). Il est plus évident et plus imposant dans la population nationale urbaine (24,0 %). La part de cette population régionale urbaine se trouve ainsi proche du quart de l'ensemble de la population urbaine du pays.

Tableau 1
Population, superficies

Région	Population en milliers (2007)		Taux d'accroissement annuel moyen (1982-2007) en %		Superficie en Km ²	Nombre de préfectures ou de provinces
	Total	Dont population urbaine	Population légale totale	Population légale urbaine		
Chaouia Ouardigha	1 685	756	1,14	2,38	16 571	3
Grand Casablanca	3 718	3 417	1,65	1,57	1 140	4
Total	5 403	4 173	1,48	1,71	17 711	7
Ensemble du pays	30 841	17 404	1,66	2,79	710 850	61
%	17,5	24,0	–	–	2,5	11,5

De par sa situation géographique privilégiée, la densité et l'importance de son tissu industriel, le niveau élevé du développement de son infrastructure de communication et les richesses naturelles que recèle son sous-sol, ce bloc occupe une place de choix dans l'économie nationale.

La région du Grand Casablanca, à elle seule et jusqu'à fin 2006, concentre 2 617 établissements industriels, soit un peu plus du tiers du total national (33,5 %). Ces unités industrielles ont réalisé 48,6 % de la production industrielle nationale, 52,6 % de l'investissement national dans l'industrie de transformation et 34,3 % du total des exportations nationales réalisées par cette catégorie d'industries. Le volume d'emploi assuré est de 197 000 postes, soit 43,2 % de l'emploi industriel national.

Son infrastructure aéroportuaire, à travers son aéroport Mohammed V, en 2007, a attiré 41,0 % des mouvements d'avions et 47,8 % des mouvements de passagers (5,9 millions de passagers). Il a assuré presque la totalité du frêt aérien national (91,1 %).

Le port de Casablanca, est le premier débouché maritime commercial du pays. Par ce point transite 37,3 % du volume total du trafic national maritime de marchandise (1).

Pour ce qui est de la région de Chaouia Ouardigha, ses atouts résident particulièrement dans son agriculture, ses richesses naturelles et sa proximité du pôle économique le plus important du pays.

(1) La région du Grand Casablanca est dotée d'un autre grand port. Il s'agit du port de Mohammedia qui est spécialisé en trafic pétrolier. Il en assure 76,3 %.

Malgré la faible proportion des zones irriguées (3 % des terres de cultures), la production céréalière demeure importante. Elle constitue 16 % de la production nationale.

Son sous-sol recèle des richesses naturelles abondantes. Il s'agit principalement des phosphates dont la région constitue l'un des pôles de production les plus importants au niveau national. En 2007, la production marchande régionale de ce minerai a constitué près de deux tiers de la production marchande nationale (64,3 %).

L'activité d'extraction de ce minerai permet d'assurer des emplois à 4 716 personnes en 2007 (2). Le recours obligé à la mécanisation intensive, dicté par des contraintes du commerce international, limite de plus en plus l'effet jadis providentiel de cette activité sur l'économie de la région (emploi, infrastructures induites,) (3).

Carte 1 : Position géographique des régions: Grand Casablanca et Chaouia Ouardigha par rapport aux autres régions du Royaume

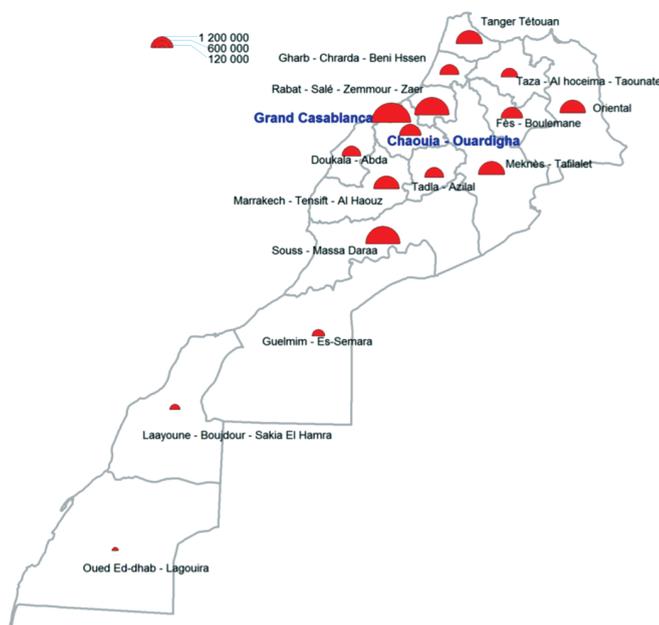


Poids dans les échanges nationaux : le Grand Casablanca, un pôle principal d'attraction

La migration demeure un phénomène national. Elle concerne le quart de la population nationale (25,2 % en 2004). Cet échange de population entre territoires reste polarisé par un nombre réduit de pôles de migration. Il s'agit en l'occurrence de la ville de Casablanca.

D'ailleurs, ce phénomène est plus important au niveau de la région du Grand Casablanca. Il touche une bonne part de sa population. Le tiers environ de cette population a été recensé en 2004 dans une commune différente de celle de leur résidence précédente (30,9 %).

Carte 2 : Les immigrants selon la région d'accueil (RGPH 2004)



(2) Ce qui représente 27,6 % de l'effectif total du groupe (17 065 personnes).

(3) Le groupe OCP compte réaliser un programme d'investissement de plus de 3,2 milliards \$. D'ici 2020. Ce qui va lui permettre en particulier de porter sa production de 28 à 45-50 millions de tonnes par l'ouverture de 4 nouvelles mines à Khouribga et Ben guérir. Le coût d'investissement pour cette capacité additionnelle, est de 1,4 milliard\$.

En excluant les flux intrarégionaux, ce pourcentage reste important. Il est de 26,1 %, soit une personne sur quatre est originaire de l'extérieur de cette région.

Pour la région de Chaouia Ouardigha, bien qu'elle soit qualifiée comme un pôle d'émission, le poids démographique de sa population immigrante dans sa population légale totale est appréciable : 23,2 % en 2004.

Cependant, à côté de cette attractivité, la région a une vocation d'émettre plus importante que celle d'accueillir. Sa participation dans les flux d'émigration

est presque le double de sa contribution dans les mouvements d'immigration (7,8 % contre 5,1 %).

Les deux régions en question regroupées, sont à l'origine ou subissent les mouvements de 25,8 % de l'ensemble des flux enregistrés au niveau de l'ensemble du pays. Sur les 7 524 262 migrants au niveau national, on a dénombré pour la région : 1937 658 personnes qui'ont déménagé ou rejoint l'une des communes de la Méga Région de Casablanca (4).

Tableau 2

Population totale légale de l'ensemble du pays et population migrante selon les grandes régions d'émission et d'accueil (RGPH 2004)

Région d'origine	Région de résidence				
	Grand Casablanca	Chaouia Ouardigha	Autres régions	Ensemble du pays	%
Grand Casablanca	173 542	69 390	251 940	494 872	6,6
Chaouia Ouardigha	219 169	191 788	179 419	590 376	7,8
Autres régions	685 706	120 059	5 469 847	6 275 612	83,4
Pays étranger	43 065	3 580	116 757	163 402	2,2
Total (a)	1 121 482	384 817	6 017 963	7 524 262	100,0
%	14,9	5,1	80,0	100,0	
Population totale légale (b)	3 631 061	1 655 660	24 604 987	29 891 708	
Poids de la population immigrante ((a)/(b))	30,9 %	23,2 %	24,5 %	25,2 %	

Les échanges entre les deux blocs : monopolisation d'une bonne part des flux nationaux

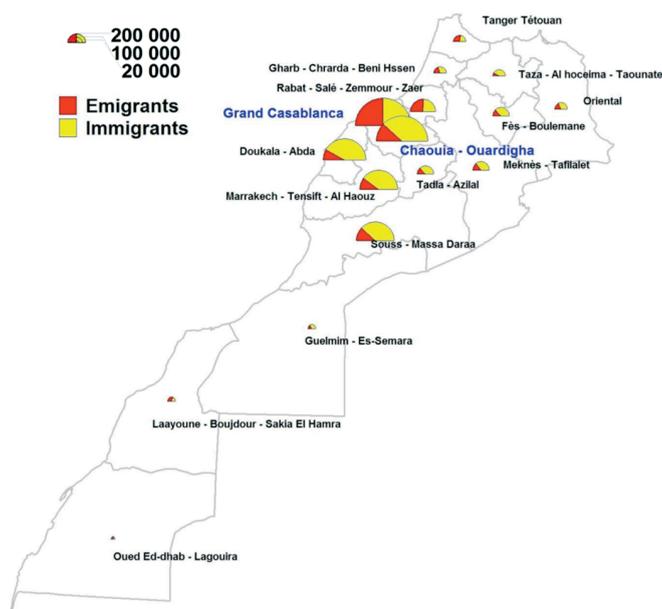
Ils sont marqués par l'importance des échanges bilatéraux entre le Grand Casablanca et la Chaouia Ouardigha. On relève que la région de Chaouia Ouardigha est le premier fournisseur du Grand Casablanca. Il assure un peu moins du quart des entrées à cette région : 23,1 %. Elle est suivie par la Région de Doukalla Abda (19,7 %).

Intensité des flux migratoires entre régions : indice d'intensité de flux migratoires entre régions

Pour mieux caractériser cet échange de flux migratoires entre deux régions et afin de prendre en considération l'effet du poids démographique lors de cette caractérisation, on calcule un indice d'intensité. Il

(4) Non compris les émigrants qui n'ont pas quitté le territoire des deux régions et dont le nombre s'élève à 653 889 personnes.

Carte 3: Immigrants et émigrants de la région du Grand Casablanca selon la région d'origine ou d'installation (RGPH 2004)



exprime le rapport entre le nombre de migrants entre ces deux régions et le produit de leurs populations (5).

De même, pour comparer l'ampleur des interactions pouvant exister entre deux régions et un pôle donnée de migration, on élabore un ratio d'intensité relative. Il s'agit du rapport des indices d'intensité de flux migrations des deux régions par rapport au pôle de migration de référence.

Indice d'intensité relative des flux migratoires

Si $I_{r_1, p}$ désigne l'indice d'intensité des flux migratoires entre la région r_1 et le pôle de migration p ,

et si $I_{r_2, p}$ désigne l'indice d'intensité des flux migratoires entre la deuxième région r_2 et le pôle de migration p ,

Alors l'indice d'intensité relative des flux migratoires des deux régions : r_1 et r_2 par rapport au pôle de migration p est donné par l'expression : $I_{r_1, p} / I_{r_2, p}$.

En se fixant une région, par exemple r_2 , cet indice permet de positionner par rapport aux flux de cette région, les intensités des flux migratoires des autres régions avec le pôle de migration p .

Intensité des flux migratoires échangés avec la région du Grand Casablanca et comparés à ceux de la région de la Chaouia Ouardigha : poids particulier de la région de Chaouia Ouardigha

Les flux de migration de la région de Chaouia Ouardigha avec la région du Grand Casablanca, en comparaison avec ceux des autres régions, s'exercent avec une intensité plus forte. D'ailleurs, l'intensité des flux migratoires de la région de Doukala Abda avec le Grand Casablanca, ne constitue que les deux tiers de celle enregistrée pour la région de Chaouia Ouardigha. Cette intensité est également plus importante que celle enregistrée pour l'intérieur du Grand Casablanca (55 %).

Pour la région du Sous-Massa-Draa et la région de Marrakech-Tensift-Haouz, régions connues par leur dynamique récente en matière économique et sociale, cette intensité n'est que d'un tiers. L'intensité des flux migratoires de ce groupe d'espaces avec Grand Casablanca, reste limitée au tiers de celle de Chaouia Ouardigha.

Pour les régions situées au Nord et à l'Est, leur intensité relative est faible. Elle représente moins de 10 % de ce qui revient à la région de Chaouia Ouardigha.

Intensité des flux migratoires échangés avec la région de la Chaouia Ouardigha et comparés à ceux de la région du Grand Casablanca : flux intenses à l'intérieur

Lors de cet échange migratoire, on relève que les flux migratoires internes de la région de Chaouia Ouardigha sont les plus intenses. Ils sont trois fois plus intenses que ceux échangés avec le Grand Casablanca (2,92).

En excluant ces flux internes, on relève que les flux de migration de la région de Grand Casablanca avec la région de la Chaouia Ouardigha en comparaison avec ceux des autres régions, s'exercent avec une intensité plus forte. L'indice d'intensité relative des flux

(5) Pour la définition, on peut se référer à : Baccaini B. (2005), «Enquêtes annuelles de recensement : résultats de la collecte 2004. Des changements de région plus fréquents qui bénéficient aux régions du sud et de l'ouest», *Insee Première*, n°1028, juillet 2005, p.4. ou cf. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip1028.pdf.

Tableau 3

Indice de l'intensité relative des flux migratoires entre les régions et le grand Casablanca normé par rapport à l'indice relatif à la région de Chaouia Ouardigha

Régions de migration	Ensemble des migrants avec le Grand Casablanca (Immigrants + émigrants)	Indice de l'intensité des flux migratoires avec le grand Casablanca (10^{-6})	Indice de l'intensité relative des flux migratoires avec le Grand Casablanca normé par rapport à l'indice relatif à la région de Chaouia Ouardigha
Chaouia-Ouardigha	288 559	0,048	1,00
Doukala-Abda	223 321	0,031	0,65
Grand Casablanca	347 084	0,026	0,55
Souss-Massa-Daraâ	185 188	0,016	0,34
Marrakech-Tensift-Al haouz	178 703	0,016	0,33
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	86 411	0,010	0,21
Guelmim-Es Semara	16 558	0,010	0,21
Laâyoune-Boujdoure-Sakia El Hamra	8 685	0,009	0,19
Oued Ed dahab-Lagouira	3 028	0,008	0,17
Fès-Boulemane	45 522	0,008	0,17
Tadla-Azilal	40 898	0,008	0,16
Gharb-Chrarda-Béni Hssen	31 990	0,005	0,10
Meknès-Tafilalet	35 319	0,005	0,09
Taza-Al Hoceima-Taounate	29 540	0,005	0,09
Tanger-Tétouan	31 006	0,003	0,07
Oriental	20 345	0,003	0,06
Pays étranger	43 065	–	–
ND	1 132	–	–
Total	1 616 354	–	–

migratoire relatifs à la région qui précède le Grand Casablanca, a une valeur nettement inférieure à la moitié (0,47). Ceci correspond à une intensité relative qui est faible de plus de la moitié.

En dépit du poids du Grand Casablanca, l'effet « proximité » a joué d'une certaine manière en faveur

de deux régions voisines. Il s'agit de la région de Tadla Azillal et celle de Rabat-Zemmour-Zaer. L'intensité de leur flux est respectivement de 46,3 % et 36,1 % de l'intensité des flux relatifs à la région du Grande Casablanca.

Tableau 4

Indice de l'intensité relative des flux migratoires entre la région de la Chaouia Ouardigha et les autres régions normé par rapport à l'indice relatif à la région du Grand Casablanca (RGPH 2004)

Régions de migration	Ensemble des migrants avec la région de Chaouia Ouardigha (Immigrants + émigrants)	Indice de l'intensité des flux migratoires avec la région de Chaouia Ouardigha (10 ^e)	Indice de l'intensité relative des flux migratoires avec la région de Chaouia Ouardigha normé par rapport à l'indice relatif à la région du Grand Casablanca
Chaouia-Ouardigha	383 576	0,14	2,92
Grand Casablanca	288 559	0,05	1,00
Laâyoune-Boujdoure-Sakia El Hamra	9 590	0,02	0,47
Tadla-Azilal	53 377	0,02	0,46
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	67 807	0,02	0,36
Oued Ed dahab-Lagouira	2 459	0,01	0,31
Doukala-Abda	33 477	0,01	0,21
Marrakech-Tensift-Al haouz	39 252	0,01	0,16
Guelmim-Es Semara	5 430	0,01	0,15
Souss-Massa-Daraâ	30 333	0,01	0,12
Meknès-Tafilalet	17 011	0,00	0,10
Gharb-Chrarda-Béni Hssen	13 469	0,00	0,09
Fès-Boulemane	6 260	0,00	0,05
Tanger-Tétouan	8 936	0,00	0,05
Oriental	6 723	0,00	0,04
Taza-Al Hoceima-Taounate	5 307	0,00	0,04
Pays étranger	3 580		
ND	47		
Total	975 193		

Géographie de la sédentarisation : le périurbain, une destination privilégiée

Les lieux de sédentarisation continuent à suivre le schéma classique : les territoires attirant les migrants sont : la couronne banlieusarde de la préfecture de Casablanca et les agglomérations urbaines émergentes de la Chaouia Ouardigha et les espaces de cette dernière adossant le grand Casablanca.

Schéma d'installation en territoire du Grand Casablanca

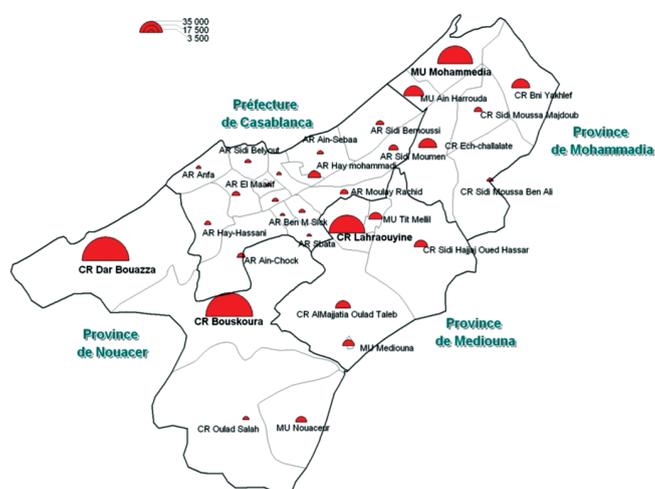
En analysant les flux à destination du Grand Casablanca selon les lieux de sédentarisation : communes ou arrondissements, on relève que les entités territoriales jouxtant les lieux des anciens gros chantiers ou longeant des zones industrielles (carrière de la centrale thermique, zones industrielles d'Aïn Sbâa,...), demeurent les destinations préférées de ces entrants.

Tableau 5

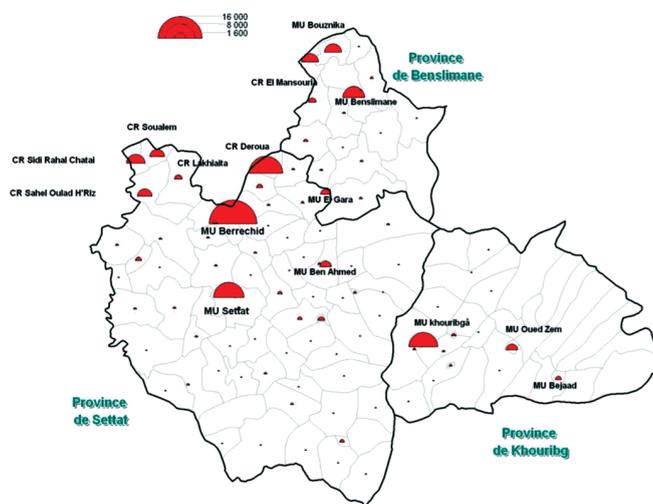
Emigrants du Grand Casablanca selon la région et le milieu d'accueil (RGPH 2004)

Régions d'installation	Milieu de résidence			Poids du Rural en %
	Rural	Urbain	Total	
Grand Casablanca	68 723	104 819	173 542	39,6
Chaouia Ouardigha	18 554	50 836	69 390	26,7
Souss Massa Draa	11 552	34 114	45 666	25,3
Rabat Salé Zemmour-Zaer	1 306	44 223	45 529	2,9
Doukkala Abda	7 775	29 257	37 032	21,0
Marrakech Tensift Al-Haouz	6 528	29 230	35 758	18,3
Tanger Tétouan	731	16 788	17 519	4,2
Gharb Chrarda Beni Hssen	867	11 855	12 722	6,8
Fès Boulemane	444	11 117	11 561	3,8
Tadla Azilal	1 929	8 613	10 542	18,3
Meknès Tafilalet	592	9 554	10 146	5,8
l Oriental	447	6 892	7 339	6,1
Laayoune Boujdour Sakia El Hamra	142	5 611	5 753	2,5
Guelmim Es-semara	1 186	4 265	5 451	21,8
Taza Al Hoceima Taounate	2 153	2 783	4 936	43,6
Oued Ed-dahab-Lagouira	115	1 871	1 986	5,8
Total	123 044	371 828	494 872	24,9
%	24,9	75,1	100,0	

Carte 5 : Les flux internes d'émigrants du Grand Casablanca selon la commune d'installation (RGPH 2004)



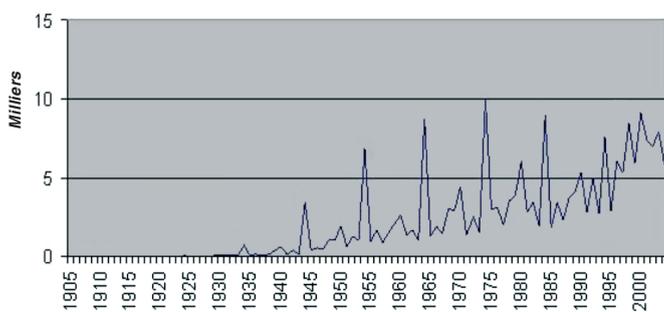
Carte 6 : Les émigrants de la région du Grand Casablanca installés dans la région de Chaouia Ouardigha selon la commune d'accueil (RGPH 2004)



La tendance générale reste constamment orientée vers la hausse. Ces fluctuations cycliques correspondent d'une certaine manière aux années de sécheresse.

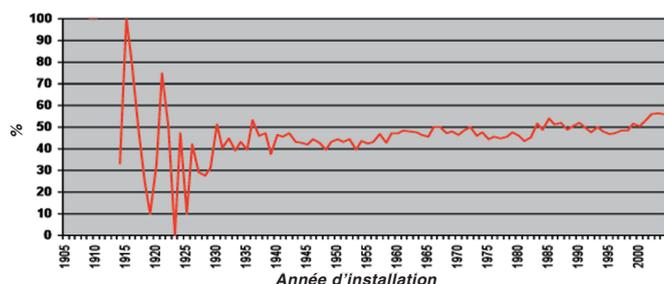
Notons qu'à partir de l'année 1975, date à partir de laquelle cette sécheresse est devenue de plus en plus fréquente, on assiste à l'apparition de fortes fluctuations à l'intérieur des cycles d'immigration.

Graphe 1: Les flux des immigrants du Grand Casablanca originaires de la région de Chaouia Ouardigha selon l'année d'installation



Ce phénomène était essentiellement le fait des ruraux jusqu'à 1983. A partir de cette année, on observe un renversement en faveur des immigrants citadins avec un poids de plus en plus important tout en gardant le même schéma d'évolution que leurs pairs du monde rural : c'est la cyclicité des sécheresses qui conditionne les variations de l'ampleur de ces sorties.

Graphe 2: Poids des citadins dans les flux d'immigration du Grand Casablanca originaires de la région de Chaouia Ouardigha (RGPH 2004)

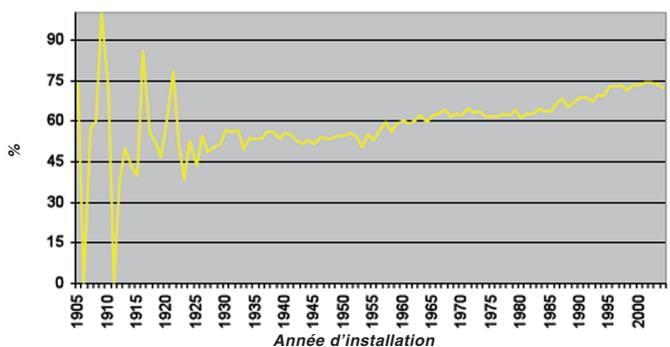


Le renforcement continu de ce poids s'opère malgré la faiblesse du taux d'urbanisation de cette région (6). Il est aussi important que celui enregistré pour les entrées au Grand Casablanca. Pour cette dernière entité

territoriale, il est depuis longtemps en hausse. Depuis 1995, il avoisine 75 %, alors que pour la région de Chaouia Ouardigha, il se situe aux environs de 60 %.

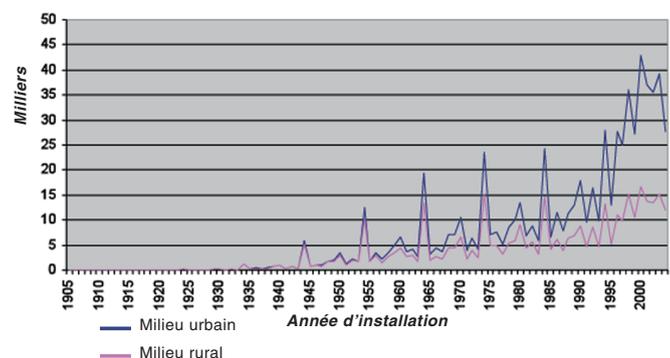
Ceci marque des mutations profondes que connaissent les flux nationaux de migration interne. Depuis les années quatre vingt, ils sont de plus en plus portés par les échanges entre agglomérations urbaines que par l'exode rural.

Graphe 3: Poids en % des citadins dans le total global des immigrations du Grand Casablanca selon l'année de l'installation (RGPH 2004)



Ce renforcement de plus en plus apparent du poids de l'urbain dans les mouvements d'immigration peut être également illustré par l'évolution haussière de la courbe du graphique suivant :

Graphe 4: Les immigrants du Grand Casablanca selon le milieu de provenance et l'année d'installation (RGPH 2004)



(6) Les données du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004 situent le taux d'urbanisation à 43,7 %. Un niveau qui est loin de 11 points de celui enregistré au niveau national (5,1 %). Notons, qu'en 1982, le poids de cette population régionale urbaine n'était que de l'ordre du tiers (33,1 %).

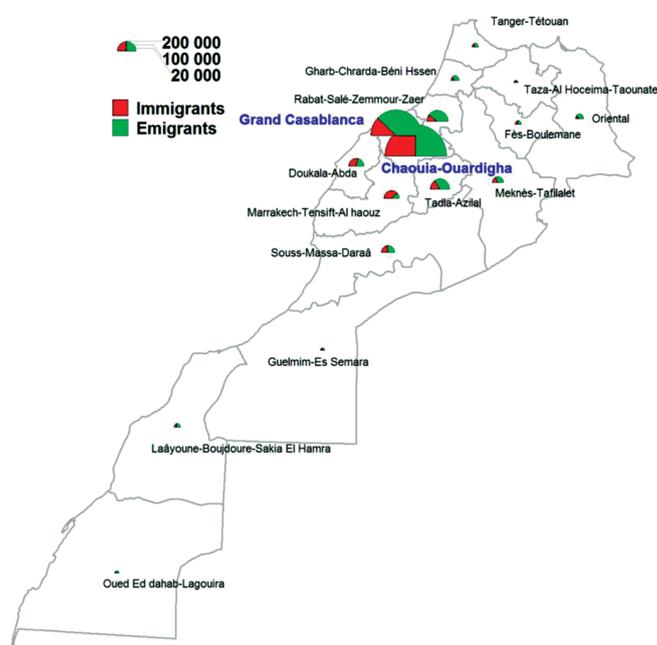
Les arrivées à la région de Chaouia Ouardigha : arrivées relativement massives des casablancais.

Pour ce qui est des immigrants de la région, on relève le poids prépondérant de ceux des déplacements infrarégionaux. Le poids de cette mobilité interne par rapport à l'ensemble des immigrants (7) est de 49,8 %.

S'agissant des immigrants provenant des autres régions, on constate que ceux de la région du Grand Casablanca sont majoritaires avec 35,9 %.

Il est à noter que la région de Chaouia Ouardigha accueille de ses régions voisines des émigrants en nombre non négligeable. Il s'agit de la région de Marrakech-Tensift-Haouz, de Doukala-Abda et de Tadla Azilal. Leurs parts respectives dans les entrées dans la région de Chaouia Ouardigha sont : 13,2 %, 10,1 % et 8,9 %.

Carte 7: Immigrants et émigrants de la région de Chouia Ouardigha selon la région d'origine ou d'accueil (RGPH 2004)



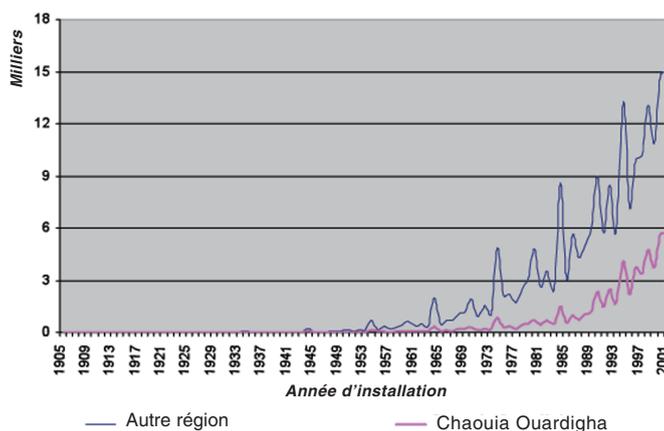
Année d'installation et rythme de sédentarisation des émigrants casablancais

Les sorties migratoires du Grand Casablanca sont un phénomène relativement récent. C'est à partir des

alentours de l'année 1956, année de l'indépendance, que ce phénomène commence à prendre de l'ampleur. Mais il ne va s'imposer qu'à partir de 1974.

D'ailleurs, cette année a marqué un tournant décisif dans la gestion territoriale du pays : la mise en place des régions économiques et la constitution des assemblées régionales consultatives, la mise en place d'un instrument financier : Fonds Spécial de Développement Régional pour accompagner et appuyer cette nouvelle approche de développement économique et social.

Graphe 5: Emigrants du Grand Casablanca selon la région et l'année de sédentarisation (RGPH 2004)

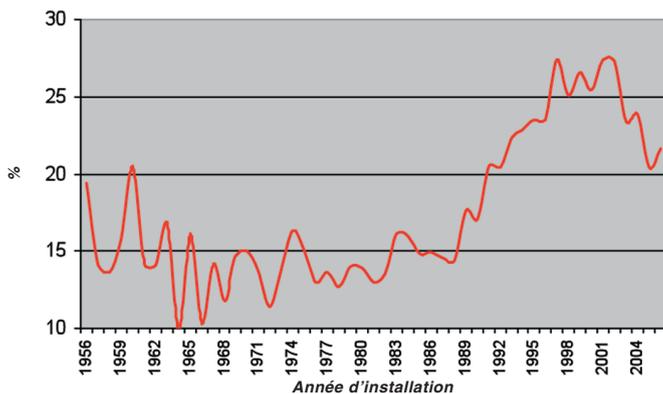


Le nombre de ces sorties connaîtra depuis lors un accroissement globalement soutenu. Ceci peut être justifié par la structuration territoriale à travers la création de nouvelles provinces et l'équipement de nouvelles zones industrielles hors Casablanca.

Avant 1992, la région de Chaouia Ouardigha attirait moins d'un émigrant sur cinq de la région du Grand Casablanca. Cette proportion va augmenter pour atteindre 30 % aux environs de 2002. Actuellement, elle reste élevée tout en oscillant entre 20 et 25 %.

(7) Y compris les immigrants découlant du changement de communes de résidence à l'intérieur de la région.

Graphe 6: Proportion des émigrants du Grand Casablanca l'ayant quitté et se sont installés dans la Chaouia Ouardigha selon l'année d'installation (RGPH 2004)



Profils et conditions lors de la migration : arrivée précoce et départ tardif du Grand Casablanca

Age à la migration

Age moyen à la migration

L'âge moyen des immigrants à l'entrée dans la région de Chaouia Ouardigha ou de celui lors du changement de commune de résidence à l'intérieur de cette région est de 22 ans.

Pour la région du Grand Casablanca, cette moyenne est de 20 ans. Ainsi, cette région attire des immigrants plus jeunes que ceux de la région de Chaouia Ouardigha.

En considérant cette fois-ci la région d'origine, exception faite des pays étrangers, on constate le fait inverse. Les sorties du Grand Casablanca ou les changements de communes de résidence à l'intérieur de cette région, se font plus tardivement que dans les autres régions.

Immigration et solde migratoire selon l'âge au moment de la migration

L'entrée relativement tôt des migrants dans la région du Grand Casablanca, est également prévisible si on analyse l'intensité de cette mobilité et de ces entrées selon l'évolution de l'âge au moment de l'immigration.

Tableau 6

Age moyen à l'entrée des immigrants de la région du Grand Casablanca et de la région de Chaouia Ouardigha selon la région d'origine (RGPH 2004)

(en années)

Régions d'origine	Région d'installation	
	Chaouia Ouardigha	Grand Casablanca
Chaouia Ouardigha	22	19
Grand Casablanca	24	23
Autres Régions	22	20
Pays Etrangers	28	26
Ensemble des immigrants	22	20

L'essentiel de ces déplacements s'opère au moment où l'âge de l'immigrant est moins de 20 ans. Par contre les sorties de cette région vers celle de Chaouia Ouardigha, s'effectuent relativement vers des âges plus avancés correspondant à la fin d'activité ou à la retraite.

Les entrants dans la région du Grand Casablanca à l'âge de 40 ans et plus et originaires de la région de Chaouia Ouardigha, constituent 7,0% de l'ensemble des immigrants de cette dernière région. Cependant, le pourcentage correspondant aux sortants du Grand Casablanca vers cette région, est plus que deux fois plus important (15,0%).

Répartition selon le sexe : plus de femmes à l'entrée

Les départs de la région de Chaouia Ouardigha vers la région du Grand Casablanca, bien qu'ils soient dominés par les immigrants de sexe féminin, n'ont guère contribué à agir d'une manière appréciable sur le rapport de masculinité.

Ce transfert de population de la région voisine, a ramené ce rapport de 99 à 97 hommes pour 100 femmes. Or, une entrée de 100 femmes s'est accompagnée d'une entrée de 74 hommes dans cette région voisine.

De plus cet apport, s'est effectué avec plus d'ampleur pour ce qui correspond aux tranches d'âges actuelles (8) : 25 à 54 ans.

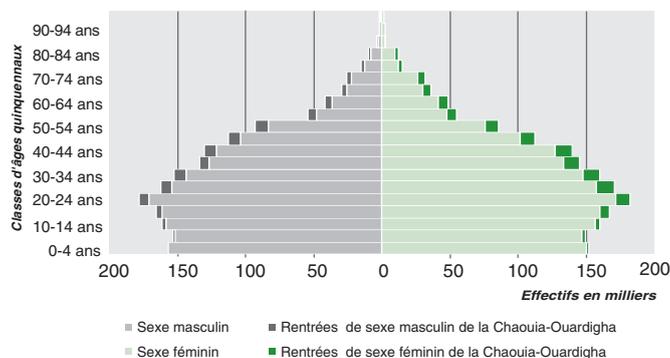
(8) L'âge actuel, c'est-à-dire 2004.

Tableau 7

Les immigrants du Grand Casablanca, solde migratoire et taux de rétention de migrants avec la région de Chaouia Ouardigha selon l'âge au moment de l'immigration (RGPH 2004)

Age au moment de l'immigration	Total des immigrants du Grand Casablanca		Emigrants du Grand Casablanca vers la Région de Chaouia Ouardigha ((S))	Solde migratoire avec la région de Chaouia Ouardigha (SM = E - S)	Taux de rétention en % (SM / (E + S))
	Total	dont immigrants originaires de la région de Chaouia Ouardigha (E)			
Moins de 15 ans	374 121	80 388	21 722	58 666	57,5
15 à 19 ans	208 664	45 508	6 849	38 659	73,8
20 à 24 ans	191 192	37 167	8 590	28 577	62,5
25 à 29 ans	127 090	20 772	8 861	11 911	40,2
30 à 39 ans	131 549	20 092	12 931	7 161	21,7
40 à 59 ans	73 512	12 388	8 414	3 974	19,1
60 ans et plus	15 354	2 854	2 023	831	17,0
Total	1 121 482	219 169	69 390	149 779	51,9

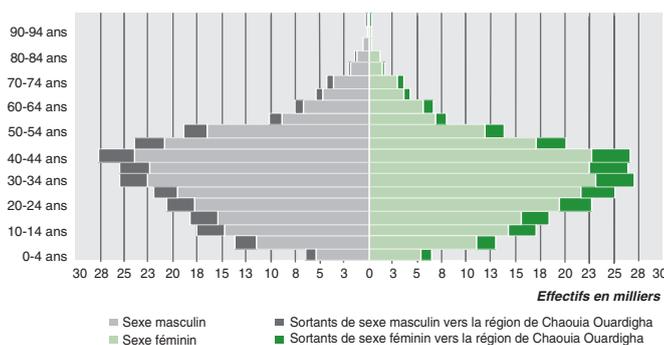
Graphe 7: Population de la région du Grand Casablanca 2004 / Pyramide des âges et poids des immigrants originaires de la Chaouia Ouardigha



Du côté des départs vers les autres régions, on constate que ces sorties, sont globalement une affaire d'hommes et d'âges relativement élevés (30 à 50 ans) et ce à quelques exceptions près pour la destination : Chaouia Ouardigha et plus particulièrement au niveau des tranches d'âges : 30 à moins de 40 ans.

Il est à souligner que le rapport de masculinité pour l'ensemble des émigrants est de : 103 hommes pour 100 femmes. Pour ceux qui ont choisi la destination de Chaouia Ouardigha, ce rapport est de : 94 hommes pour 100 femmes.

Graphe 8: Les émigrants du Grand Casablanca et poids des départs vers la région de Chaouia Ouardigha selon le sexe (RGPH 2004/Pyramide des âges)



Qualité des ressources : taux d'analphabétisme

Entrées dans la région du Grand Casablanca : immigration et pressions sur les taux vers la hausse

A ce niveau, l'immigration s'est traduite par la hausse des niveaux des taux d'analphabétisme. Le taux d'analphabétisme relatif à la population de la région

du Grand Casablanca âgée actuellement (9) de 10 ans et plus est de 25,0 %. Un niveau nettement supérieur à celui observé pour la population n'ayant jamais déménagé hors de leur commune de naissance (14,7 %).

Cette détérioration de la moyenne régionale peut être mise en relation avec le niveau élevé enregistré pour

la population immigrante. D'ailleurs, la contribution de cette dernière dans la formation de cette moyenne est presque de deux tiers (62,0 %). Il est à noter la contribution appréciable revenant aux immigrants originaires de la région de Chaouia Ouardigha (15,1 %).

Tableau 8

Taux d'analphabétisme de la population immigrante ou non de la région du Grand Casablanca âgée de 10 plus selon l'origine de l'immigrant et le sexe (RGPH 2004)

	Masculin	Féminin	Les deux sexes	Contribution en %
Non immigrants	9,3 %	20,0 %	14,7 %	38,0
Immigrants	29,0 %	57,6 %	43,9 %	62,0
Originaire de :				
Grand Casablanca	23,2 %	41,0 %	32,2 %	6,7
Chaouia Ouardigha	36,2 %	66,2 %	53,5 %	15,1
Autres régions	28,4 %	58,3 %	43,6 %	40,3
Ensemble de la région	16,1 %	33,6 %	25,0 %	100,0

Sorties vers la région de Chaouia Ouardigha: pas d'effet notoire sur les taux

Contrairement à la région du Grand Casablanca, pour la région de Chaouia Ouardigha, la formation du taux d'analphabétisme est le fait essentiel de la population non immigrante (10).

Le taux enregistré par la région en question est de 46,3 %. La contribution de la population immigrante dans cette moyenne est réduite. Elle est un peu plus du quart (27,5 %). Soulignons que la contribution revenant à la population immigrante originaire du Grand Casablanca est insignifiante (2,3 %).

Tableau 9

Taux d'analphabétisme de la population immigrante ou non de la région de Chaouia Ouardigha âgée de 10 ans et plus selon l'origine de l'immigrant et le sexe (RGPH 2004)

	Masculin	Féminin	Les deux sexes	Contribution en %
Non immigrants	36,1 %	57,1 %	46,2 %	72,5 %
Immigrants	28,4 %	60,3 %	46,8 %	27,5 %
Originaires de :				
Grand Casablanca	17,1 %	36,8 %	27,3 %	2,9 %
Chaouia Ouardigha	35,3 %	68,8 %	55,6 %	16,5 %
Autres régions	25,6 %	57,9 %	43,6 %	8,2 %
Ensemble de la région	34,3 %	58,1 %	46,3 %	100,0 %

(9) Ce phénomène devrait être normalement observé à l'arrivée de l'immigrant et non lors de l'année du recensement : 2004.

(10) Il s'agit, rappelons-le, de la population n'ayant jamais déménagé hors de leur commune de naissance.

Intégration dans la vie économiques : taux d'emploi, fort taux d'absorption pour la population immigrante

Entrées à la région de Chaouia Ouardigha

Le taux d'emploi, mesuré par le nombre d'actifs disposant effectivement d'un emploi rapporté au nombre de la population en âge d'activité, indique une participation effective des immigrants à l'activité économique plus importante que celle des autochtones et particulièrement en milieu urbain (11). En étant de 42,5 % pour ces arrivants, il n'est que de 36,6 % (12) pour les personnes qui n'ont jamais déménagé de leur commune de naissance.

Notons que le taux revenant aux immigrants originaires du Grand Casablanca est largement élevé (44,3 %). Ce taux de mobilisation du stock des ressources humaines, pour l'ensemble de la région, est moins de 40 %. Ce qui correspond au fait que le tissu économique régional assure un emploi pour moins de quatre sur dix personnes en âge d'activité.

Tableau 10

Taux d'emploi de la population immigrante ou non de la région de Chaouia Ouardigha en âge d'activité selon l'origine de l'immigrant et le sexe (Milieu urbain, RGPH 2004)

	Masculin	Féminin	Les deux sexes
Non immigrants	56,7 %	16,9 %	36,6 %
Immigrants	73,3 %	16,4 %	42,5 %
Originaires de :			
Autres régions	60,8 %	16,9 %	45,1 %
Chaouia Ouardigha	71,2 %	15,6 %	40,1 %
Grand Casablanca	73,0 %	18,0 %	44,3 %
Ensemble de la région	64,0%	16,7%	39,3%

NB : l'âge d'activité est de 15 à 59 ans.

Ces taux élevés d'absorption de l'offre de la main-d'œuvre pour la population immigrante, explique les niveaux bas de ses taux de chômage. Si parmi trois personnes actives, une est au chômage pour la population non immigrante (32,6 %), pour la population immigrante, ce rapport est moins d'une personne sur cinq (17,1 %). Les risques de se retrouver en chômage

sont alors divisés d'une certaine manière par deux, chose qui est également observée pour les arrivants du Grand Casablanca.

Tableau 11

Taux de chômage de la population immigrante ou non de la région du Chaouia Ouardigha âgée de 15 ans et plus selon l'origine de l'immigrant et le sexe (Milieu urbain, RGPH 2004)

	Masculin	Féminin	Les deux sexes
Non immigrants	26,4 %	47,7 %	32,6 %
Immigrants	13,2 %	29,5 %	17,1 %
Originaires de :			
Autres régions	9,9 %	25,3 %	13,4 %
Chaouia Ouardigha	15,7 %	33,1 %	20,1 %
Grand Casablanca	12,7 %	26,7 %	16,1 %
Ensemble de la région	20,3%	40,5%	25,7%

Entrée au Grand Casablanca

Du côté de la région du Grand Casablanca, la mobilisation du stock total de la main-d'œuvre est plus importante (46,4 %). Elle est davantage élevée pour la population immigrante. Elle est de 53,4 %. Notons que si un immigrant originaire de la région de Chaouia, s'installe en milieu urbain de sa région, il a quatre chances sur dix d'avoir un emploi, alors que s'il se dirige vers la région du Grand Casablanca, ses chances s'améliorent d'une manière appréciable, il aura cinq chances sur dix pour s'approprier d'un emploi.

De même, il sera moins exposé au chômage. La probabilité de chercher et de ne pas trouver un emploi sera réduite également de moitié. Elle passera de 20,1 % à 12,5 %.

(11) D'ailleurs, dans la région de Chaouia Ouardigha, le milieu urbain attire l'essentiel des immigrants (71,8 %).

(12) La population de référence est celle en âge d'activité.

Tableau 12

Taux d'emploi de la population immigrante ou non de la région du Grand Casablanca en âge d'activité selon l'origine de l'immigrant et le sexe (RGPH 2004)

	Masculin	Féminin	Les deux sexes	Contribution en %
Non immigrants	58,2 %	27,2 %	42,6 %	59,4 %
Immigrants	82,8 %	25,8 %	53,4 %	40,6 %
Originaires de :				
Autres régions	84,8 %	26,2 %	55,4 %	27,6 %
Chaouia Ouardigha	80,5 %	27,9 %	50,2 %	7,3 %
Grand Casablanca	76,7 %	21,6 %	48,7 %	5,7 %
Ensemble de la région	66,7%	26,7%	46,4%	100,0%

NB : l'âge d'activité est : 15 à 59 ans.

Tableau 13

Taux de chômage de la population immigrante ou non de la région du Grand Casablanca âgée de 15 ans et plus selon l'origine de l'immigrant et le sexe (RGPH 2004)

	Masculin	Féminin	Les deux sexes	Contribution en %
Non immigrants	25,9 %	31,8 %	27,9 %	82,0 %
Immigrants	9,6 %	31,8 %	10,8 %	18,0 %
Originaires de :				
Autres régions	8,2 %	13,3 %	9,4 %	10,6 %
Chaouia Ouardigha	12,0 %	13,7 %	12,5 %	3,9 %
Grand Casablanca	13,2 %	20,1 %	14,8 %	3,6 %
Ensemble de la région	19,6%	26,5%	21,7%	100,0%

A leur arrivée en territoire du Grand Casablanca, les immigrants en provenance de la région de Chaouia Ouardigha sont essentiellement des jeunes âgés de 20 ans, en moyenne, et généralement de sexe féminin. Ils se distinguent par les niveaux faibles de leurs taux d'alphabétisation (46,5 %). Du point de vue économique, leurs taux d'occupation économique sont élevés (50,2 %) et le risque de se retrouver en chômage est réduit du tiers par rapport aux autochtones.

Les départs vers la région de Chaouia Ouardigha du Grand Casablanca, qui est un phénomène relativement récent, s'effectuent à des âges relativement élevés (24 ans en moyenne). Ils concernent plus les hommes que les femmes. Le taux d'alphabétisation des ces sortants est élevé (72,7 %). Ils sont fortement mobilisés dans l'activité économique. Leurs chances de s'approprier un emploi sont deux fois plus importantes que de ceux qui n'ont jamais déménagé hors leur commune de naissance. ■

Éléments de réflexion sur la planification stratégique territorialisée et la contractualisation au service de la régionalisation élargie



La régionalisation élargie dont la philosophie générale a été tracée par le Discours Royal du 3 janvier 2010 à l'occasion de l'installation de la Commission Consultative de la Régionalisation, est une opportunité historique pour le Maroc pour relever les défis internes de construction d'un Etat de droit, de bonne gouvernance et de développement humain durable et les défis externes de positionnement dans son environnement géostratégique et géopolitique. Tout en traçant un cadrage stratégique de ce chantier à travers les quatre fondamentaux sur lesquels il s'appuie (attachement aux sacralités et aux constantes de la nation, consécration du principe de solidarité, recherche de l'harmonisation et de l'équilibre entre les différentes collectivités locales, les autorités et les institutions et adoption d'une large déconcentration) et les trois objectifs majeurs qui lui sont assignés (avènement de régions viables et stables

dans le temps, émergence de conseils démocratiques disposant des prérogatives et des ressources nécessaires au développement régional intégré, provinces du Sud parmi les premiers bénéficiaires de la régionalisation avancée), Sa Majesté le Roi a exprimé son ambition nationale de passer d'une «régionalisation naissante à une régionalisation avancée d'essence démocratique et vouée au développement» et son attachement à la consolidation des fondements de «l'Etat de droit, des institutions et de la bonne gouvernance» pour en faire «un tournant majeur dans les modes de gouvernance territoriale..., un prélude à une nouvelle dynamique de réforme institutionnelle profonde... (et)... une option résolue pour la rénovation et la modernisation des structures de l'Etat, et pour la consolidation du développement intégré».

Par Abdeslam NADAH, HCP

P our qu'elle soit en mesure de traduire la Vision Royale en actions concrètes, la région de demain en tant que système spatial vivant et dynamique, composé de plusieurs éléments interactifs (population avec ses liaisons et échanges humains, cadre physique et ressources naturelles, infrastructures, administration, élus, société civile...) emboîtée, elle-même, dans un autre système formé par l'espace national qui est, à son tour, une composante dans un système-monde, est appelée, d'une part, à assurer la cohérence interne entre ses éléments. D'autre part, elle devrait exercer sa fonction sereinement et en harmonie avec d'autres régions afin de garantir un fonctionnement performant du système national qui est indispensable pour que le Maroc puisse renforcer le front interne face aux défis

externes et confirmer sa position géostratégique et géopolitique sur la scène internationale afin de jouer un rôle d'avant-garde dans le fonctionnement et la gouvernance du système-monde.

Dans ce cadre, le présent article ne prétend pas proposer des éléments d'une quelconque organisation régionale, mais de mettre l'accent sur quelques instruments, en l'occurrence, la planification stratégique et la contractualisation, qui pourraient permettre au modèle de régionalisation choisi d'améliorer ses performances en termes de gouvernance territoriale, d'efficacité des politiques de développement régional et d'adaptation permanente aux mutations rapides des systèmes économique et social, tant au niveau national que mondial. Avant de relater ces instruments, il importe

de présenter, brièvement, l'évolution du processus de développement régional dans le cadre du système de planification nationale tout en soulevant quelques insuffisances de ce processus.

Evolution de la place du développement régional dans le système de planification nationale

Les années 60 : de l'indifférence à la prise de conscience des préoccupations territoriales

Les deux plans 60-64 et 65-67 n'ont pas accordé l'importance nécessaire à la dimension spatiale de leurs stratégies. En effet, dans ces plans, « les efforts avaient été concentrés sur les aspects nationaux de la programmation économique et sociale, par la formulation d'objectifs et d'actions pour les divers secteurs de l'économie » (1). De ce fait, La mise en œuvre de ces plans n'a pas permis d'entraîner une amélioration des niveaux de vie de toutes les populations et surtout des populations rurales et des zones défavorisées, ce qui a engendré un processus d'exode rural et d'urbanisation accélérée avec les effets pervers qui en découlent. Face à ces mutations territoriales, les pouvoirs publics ont été amenés à chercher des mesures susceptibles de maîtriser la croissance urbaine et de freiner l'exode rural, d'où la prise de conscience de la question du développement régional et d'aménagement du territoire à partir du plan 68-72.

La lettre royale du 9 octobre 1967, tout en traçant les directives du plan 68-72, a insisté sur la prise en considération des problèmes spécifiques de chaque région, l'établissement d'une carte du royaume définissant les limites régionales, l'inscription dans le plan des projets à caractère national et d'autres à caractère régional. En outre, les pouvoirs publics ont institué en août 1967, un centre d'expérimentation de recherche et de formation (CERF) chargé d'identifier les problèmes et d'ébaucher les stratégies d'intervention pour établir l'équilibre en matière d'urbanisme. La réflexion a débouché sur la mise en place d'un projet de loi cadre de l'aménagement urbain et rural qui stipulait qu' « il n'est pas logiquement possible d'étudier

une ville sans se référer à la région dont le développement économique aidant, devient de plus en plus étroitement lié et il est particulièrement néfaste d'aménager une cité sans tenir compte des actions de développement entreprises ou programmées dans sa région » (2). Cette approche se proposait de promouvoir le développement des régions afin d'assurer la stabilité des populations et de freiner l'exode rural (3).

Suite aux directives royales, le planificateur marocain a consacré un volume spécial du plan 68-72 au développement régional, dans lequel il a tracé une situation comparée des provinces sur la base d'indicateurs socio-économiques et a procédé à la régionalisation du plan comme « phase transitoire qui, assortie de mesures appropriées devrait déboucher à moyen terme sur une nouvelle optique de développement, la planification régionale ou l'aménagement du territoire » (4). Cependant, la régionalisation a été réduite à une simple présentation de l'état des lieux des provinces et à un « découpage pur et simple du plan national en tranches provinciales » (5), en absence d'objectifs précis à atteindre au niveau provincial. Pour aménager le territoire, le plan 68-72 stipulait que « la région doit être une unité territoriale apte à fournir un cadre à la croissance économique » et doit avoir pour cela « une masse suffisante et une bonne cohérence interne » (6). Sur le plan institutionnel, le plan a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des structures administratives adaptées pour cette politique. Il s'agit principalement d'un comité interministériel de l'aménagement du territoire, des organismes régionaux (caisses, sociétés régionales de développement), un organisme central de développement régional et le comité régional.

Par ailleurs, un groupe d'étude sur la régionalisation a été créé le 17 juillet 1970 pour approfondir la réflexion

(1) Plan 68-72, vol. III, p. 5.

(2) Extrait du projet de loi cadre de l'aménagement urbain et rural, repris par Zaim et Zakar, *op. cit.*, p. 269.

(3) Extrait de M. Oufkir, Urbanisme, habitat et aménagement régional, principe d'action et application, *ibid*, p. 269.

(4) Plan 68-72, vol. III, p. 31.

(5) Plan 68-72, *ibid*, p. 5.

(6) Plan 68-72, *ibid*, p. 31.

sur le contenu des notions de la région et de la régionalisation, sur les critères du découpage régional, et sur les moyens à mobiliser pour la promotion de la politique du développement régional. Les critères retenus pour le découpage régional de 1971, ont trait à la disponibilité d'une masse décisive en terme de superficie, de population et de potentialités économiques, à l'existence des éléments de complémentarité et de compatibilité entre les entités constituant la région, ainsi qu'à l'existence des capacités d'auto-développement régional. En outre, les concepteurs du découpage ont veillé à ce que chaque région soit dotée d'un pôle régional de développement, d'une armature urbaine hiérarchisée et d'un réseau structuré de transport et de communication afin de réunir les conditions favorables à l'auto-développement régional.

Du début des années 70 au début des années 90: discours à l'épreuve des faits

A la lumière de ces réflexions, le dahir du 16 juin 1971 portant création de la région, a défini cette dernière en tant qu'un « ensemble de provinces qui, sur le plan tant géographique qu'économique et social, entretiennent ou sont susceptibles d'entretenir des relations de nature à stimuler leur développement et de ce fait, justifient un aménagement d'ensemble » (7). Ainsi, sept régions économiques ont été créées et dotées d'assemblées régionales consultatives, à savoir le Sud, le Tensift, le Centre, le Nord-Ouest, le Centre-Nord, le Centre-Sud et l'Oriental qui fait l'objet de notre sujet de recherche.

Le plan 73-77 est considéré comme le premier plan de concrétisation des orientations de la politique de développement régional. Il stipule que la politique de développement régional « se propose entre autres buts d'aménager le territoire » (8). La politique d'aménagement du territoire au Maroc « vise à assurer la cohérence entre les actions nationales sur le terrain et à mobiliser les acteurs locaux pour le développement » (9) veille « à la cohérence interne des actions de développement entreprises au niveau régional et assurer leur cohérence avec la politique nationale de développement » (10). Pour garantir sa réussite, cette politique recommande trois principes de base, à

savoir « un engagement politique au niveau le plus élevé de l'Etat, la participation de la population à la base et les élus locaux ou régionaux dans la formulation et la mise en œuvre des programmes et projets de développement régional, et finalement des procédures institutionnelles efficaces à tous les niveaux de l'administration... » (11). Dans cette perspective, la région est censée constituer un cadre « physique essentiel du développement économique et social » qui permet l'adaptation « aux contextes régionaux spécifiques la politique de planification nationale » (12). Ainsi, la région a été conçue comme un espace favorable à l'intégration des deux politiques de planification nationale et d'aménagement du territoire, et la régionalisation comme « un cadre de développement qui permet la localisation judicieuse des investissements, le regroupement d'intérêts communs ou complémentaires et d'amorcer le processus de décentralisation administrative » (13).

Les orientations et les objectifs de la politique du développement régional et d'aménagement du territoire, tels qu'ils relèvent de différents plans de développement économique et social, s'articulent autour de six éléments principaux, à savoir la localisation judicieuse des projets, la réduction des disparités sociales et régionales, la protection des ressources naturelles et de l'environnement, la participation de la population au développement, le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration, et la régionalisation de l'information.

Dans cette perspective, le plan 73-77 a consacré un volume spécial au développement régional qui englobe la situation comparée des régions et la structure régionale du programme d'investissements prévus. Mais, ce plan, comme celui de 68-72, n'a pas instauré une véritable politique de développement régional

(7) Dahir n°1-71-77 du 16 juin 1971 portant création des régions.

(8) Plan 73-77, vol. 3, développement régional, p. 11.

(9) Déclaration de M. A. Youssoufi, Premier Ministre.

(10) Joseph Lajugie (collectif), *Espaces régional et aménagement du territoire*, DALLOZ, 1979, p. 97.

(11) Aménagement du territoire et développement régional : quelle approche pour les pays en développement ? Banque Mondiale, 1982, p. 3.

(12) Plan 73-77, vol. 3, p. 11.

(13) *Idem*, p. 11.

puisque'il n'a pas arrêté les problématiques à résoudre et les objectifs spécifiques à atteindre par région.

Moyens consacrés par les plans nationaux pour le développement régional

Pour la mise en œuvre des orientations relatives au développement régional et à l'aménagement du territoire, les plans de développement économique et social ont prévu un ensemble de moyens institutionnels, humains et financiers.

Moyens institutionnels

Au niveau institutionnel, le plan 68-72 a prévu la création des caisses ou sociétés régionales de développement et d'un comité régional regroupant « les autorités locales, les représentants des assemblées, les services extérieurs des départements techniques et les représentants des organismes régionaux de développement » (14).

Par ailleurs, le plan 73-77 a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place de nouveaux instruments d'aménagement et d'urbanisme, en l'occurrence, la charte de l'aménagement du territoire, la loi de l'aménagement urbain et rural et des schémas directeurs pour onze villes, la création d'une Direction du développement régional, l'établissement d'un code des investissements, la création des sociétés du développement régional et d'une société nationale du développement régional, et l'entreprise des études pour connaître les réalités régionales.

En 1974, une nouvelle impulsion va être donnée à la question de la planification régionale et locale. En effet, Feu Hassan II a indiqué que « notre souhait est que quiconque visite le Maroc se rend compte qu'il circule à travers un vaste chantier où s'exécute une planification pour le développement, où s'effectuent des travaux dont l'investigateur n'est pas toujours l'administration centrale à Rabat, mais des travaux fruit d'une planification régionale, provinciale et même municipale ou communale » (15).

Pour concrétiser ces orientations, les pouvoirs publics ont perfectionné leur discours sur le développement régional et l'aménagement du territoire. En effet, le plan 78-80 a insisté sur la nécessité de décongestionner le littoral atlantique central, de « déterminer en fonction

des objectifs à atteindre à la fin du siècle, la destination de chaque partie de l'espace national » (16) et stipulé que « la planification régionale doit être volontariste à l'égard des activités productives. Cette orientation découle de la volonté de promouvoir le développement de toutes les régions par la mise en valeur maximale de leurs potentialités » (17). A cet effet, des mesures de différents ordres ont été prévues. Dans le domaine de la planification spatiale, le plan a prévu l'élaboration du SNAT (Schéma national d'Aménagement du Territoire), d'un schéma de développement et d'aménagement du territoire pour chaque région, des schémas directeurs pour les grandes agglomérations, des plans d'amélioration pour les secteurs et centres urbains et des plans de développement pour les chefs-lieux des communes rurales et pour tout centre connaissant un développement notable. Pour une répartition géographique équilibrée des investissements, ce plan a prévu le réaménagement des codes des investissements, la mise en place d'une prime à la création d'emploi dans les régions défavorisées, l'aide à la formation de la main d'œuvre des entreprises ayant choisi les zones démunies, la réduction des contributions à la caisse nationale de sécurité sociale et l'aide à la consommation du fuel industriel. D'autres mesures qui ont été envisagées résident dans la création des sociétés d'aménagement et de développement régional dont la mission était d'entreprendre des opérations tendant à l'organisation économique rationnelle des régions, l'implantation des établissements publics au niveau régional, et la régionalisation du budget et de l'information.

Le plan 81-85 a mis l'accent sur l'accélération de la promotion des pôles préférentiels, grâce à l'implantation de nouveaux grands projets, une meilleure répartition des investissements, une localisation plus judicieuse des activités et des équipements, une exonération des sociétés privées de développement régional du paiement de l'impôt sur les revenus, la focalisation de la politique agricole sur le développement des zones bours, une

(14) *Plan de développement économique et social 1968-1972*, p. 38-39.

(15) Discours royal d'Erfoud, le 22 mars 1974.

(16) Plan 78-80, vol. 1, p. 209.

(17) Plan 78-80, *op. cit.*, p. 210.

répartition équitable des équipements sociaux et culturels, et l'intensification des équipements d'infrastructure dans les régions démunies.

En outre, un code des investissements industriels a été promulgué en 1983, distinguant quatre zones de développement industriel, différenciées par des avantages offerts dont notamment l'exonération fiscale, la bonification d'intérêt, la prime d'emploi et la contribution au coût du terrain. La mise en application de ce code en 1984, a effectivement incité à l'investissement dans certaines régions reculées comme le Sud et le Tensift, mais elle n'avait pas d'effets bénéfiques sur d'autres régions pauvres telles que la région de l'Oriental.

Pour la promotion de nouveaux pôles de développement, l'Etat a également lancé au cours du plan 1981-1985 un programme national d'aménagement de zones industrielles, prévoyant 35 zones à l'horizon 1990. Or à cet horizon, seulement 13 zones ont été réalisées. Par ailleurs, le plan d'orientation 88-92 a institué une nouvelle vision de la planification régionale axée sur la programmation pluriannuelle des équipements communaux et des programmes prioritaires régionaux intégrés. Or, ces innovations ont posé aux responsables de la planification un grand défi en matière de méthodes d'intégration de ces programmes communaux et régionaux au plan national que « l'approche actuelle de la planification n'a pas encore résolu de manière satisfaisante » (18). La réussite de ces innovations dépend, selon les planificateurs, de la clarification des compétences des institutions œuvrant aux échelles nationale, régionale et locale ainsi que de la détermination et de l'annualisation des enveloppes budgétaires qu'il fallait mettre à l'avance à la disposition des entités territoriales pour qu'elles puissent élaborer leurs programmes d'action qui feront l'objet des contrats-programmes. Pour réduire les déséquilibres régionaux, ce plan a vu dans l'intervention des collectivités locales un véritable remède, en canalisant les efforts d'équipement collectif vers les zones les plus démunies. Il a également appelé à créer un cadre administratif approprié, basé sur la décentralisation et la déconcentration, tout en prévoyant un nouveau découpage administratif visant à augmenter le nombre de communes de 859 à plus de 2500 et à

renforcer les moyens humains et financiers des communes rurales.

La plupart de ces instruments n'étaient pas suffisamment efficaces ou ont trouvé des difficultés de concrétisation. En effet, les codes des investissements qui, malgré leur réaménagement récurrent, n'ont pas atteint les objectifs escomptés, le programme des zones industrielles a connu des échecs au niveau de la commercialisation et de la décentralisation industrielle : ni la société régionale de développement, ni le comité régional n'ont été créés. De plus, la nature consultative des assemblées régionales n'était pas en mesure de relever le défi du développement régional et d'aménagement du territoire. La politique de régionalisation a été réduite à une simple provincialisation puisque le plan 68-72 disposait que « on pourrait être tenté de croire que la régionalisation n'est autre que l'application du plan national au niveau d'une province » (19). En outre, la conception et la programmation centralisées et l'approche sécuritaire omniprésente dans l'élaboration de la stratégie de développement territorial ont empêché le parachèvement de cette politique. En effet, ce plan a stipulé que « cette politique étant orientée vers la croissance de la nation toute entière, la synthèse et la promotion de cette politique doivent s'effectuer au niveau des instances les plus élevées du pays » (20), et que « ...la politique d'aménagement du territoire mérite d'être abordée avec beaucoup de prudence et par paliers successifs » (21). La charte de l'aménagement du territoire n'a pu voir le jour qu'après plus de vingt ans et la direction du développement régional a été réduite à une division au sein du département du Plan.

Moyens financiers

Pour ce qui est des moyens, les différents plans de développement économique et social ont insisté depuis la fin des années 60 sur le renforcement des collectivités locales et des institutions régionales en moyens humains et financiers. Concernant les moyens financiers, outre

(18) Plan 88-92, p. 282.

(19) *Ibid*, p. 5.

(20) *Ibid*, p. 36-37.

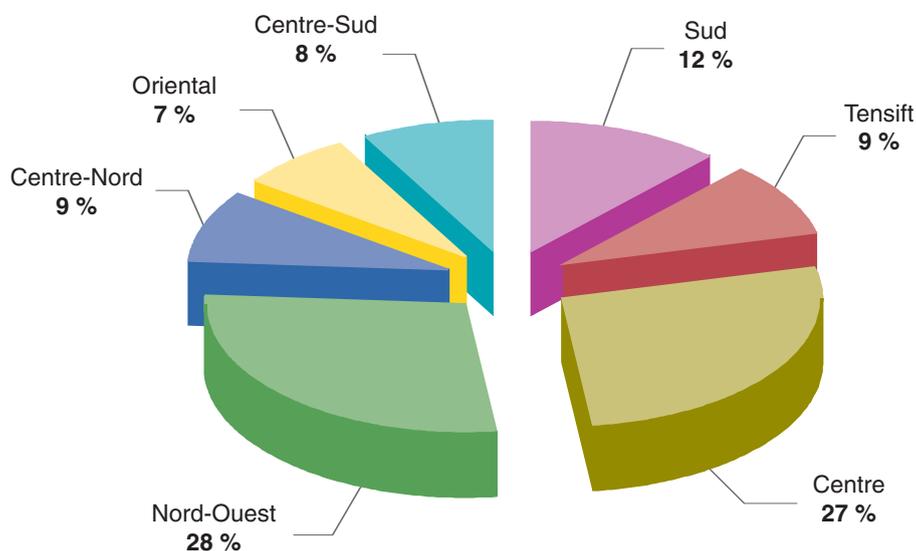
(21) *Ibid*, p. 39.

le budget de l'Etat, les pouvoirs publics ont créé le Fonds Spécial du Développement Régional (FSDR) et le Fonds de Développement des Collectivités Locales (FDCL) pour renforcer la mission du Fonds d'Equipement Communal (FEC) et les 30 % de la TVA dédiés aux collectivités locales. Mais l'analyse de la répartition régionale des efforts financiers consentis par

ces différents fonds montre que, généralement. Ce sont les régions nanties qui ont bénéficié davantage.

En ce qui concerne les investissements publics prévus par le plan 73-77, les deux régions du Centre et du Nord-Ouest ont concentré 55 % de ces investissements contre seulement une part variant de 7 % à 12 % pour les autres régions.

Investissements publics prévus par le Plan 1973-1977 par région



De même, le Fonds Spécial de Développement Régional (FSDR) a été créé par le dahir portant loi rectificative pour l'année 1973 pour le financement des programmes spéciaux principalement dans les provinces les moins nanties. Mais, sur l'ensemble des dépenses effectuées par le FSDR entre 1973 et 1985, les régions de l'Oriental et du Centre Nord n'ont bénéficié que de 19 %.

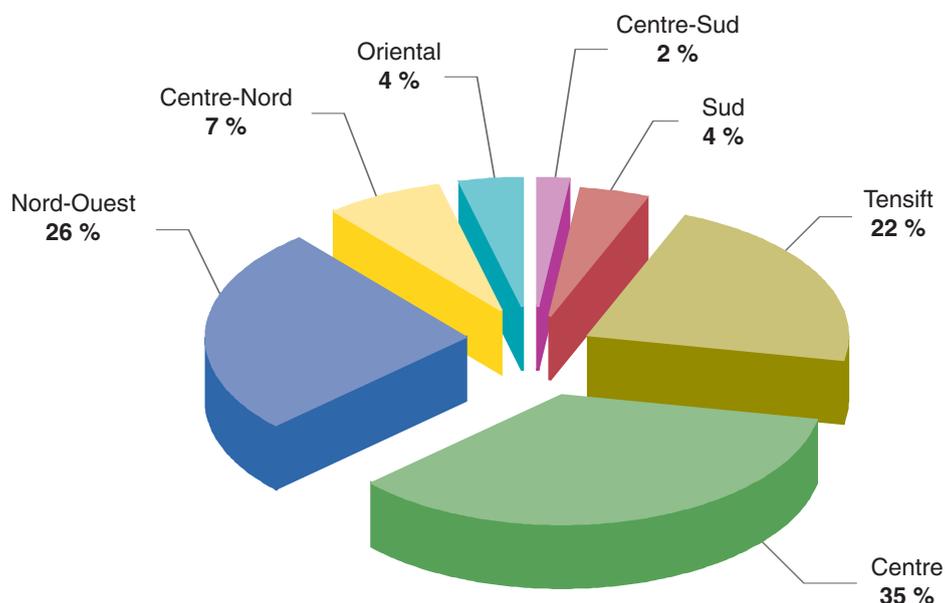
Concernant le Fonds de Développement des Collectivités Locales (FDCL), les régions du Centre et du Nord-Ouest ont drainé à elles seules 45 % des subventions accordées par le Fonds au cours du plan 81-85 contre 13,5 % seulement pour les deux régions de l'Oriental et du Centre-Nord.

Par ailleurs, sur le total des prêts accordés par le Fonds d'Equipement Communal entre 1981 et 1986 aux

collectivités locales, les régions du Centre et du Nord Ouest ont bénéficié de 61 % contre 4 % pour la région de l'Oriental et 2 % pour celle du centre Sud.

Le Fonds Spécial de Développement Régional a été créé par le dahir portant loi rectificative pour l'année 1973 pour le financement des programmes spéciaux principalement dans les provinces les moins nanties. Le montant global des crédits mis à la disposition du Fonds au cours du plan 73-77 a dépassé les 2 milliards de Dhs. La priorité, dans la répartition de ces crédits par région, a été accordée à la partie sud du Royaume. Sur la période 1973-1985, le total des dépenses effectuées sur le FSDR a dépassé les 2 milliards de Dhs dont plus de 1,5 milliard de Dh a été émis par les provinces et le reste par les ministères.

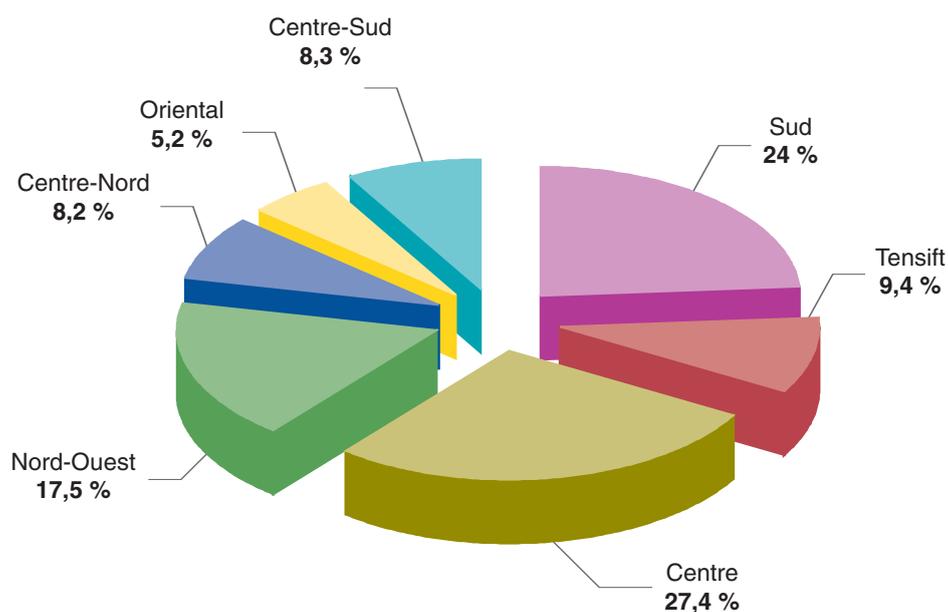
Crédits accordés par le FEC aux collectivités locales par région entre 1981 et 1986



Le Fonds de Développement des Collectivités Locales a vivement participé à la concrétisation de l'option sociale du plan 78-80 au niveau régional et local grâce

à la dotation de plus d'un milliard de Dh dont 21 % ont été consacrés aux activités d'assainissement.

Structure régionale des subventions accordées par le FDCL (Plan 1981-1985)



Il ressort de cette analyse que la régionalisation des programmes d'investissement et les moyens de leur mise en œuvre ne cadrent pas avec le discours de l'Etat en matière de développement régional. L'Etat cherche à créer des pôles de développement par des moyens dérisoires et même les instruments financiers créés spécialement pour résorber les déséquilibres existants ont vu leurs fonds drainés vers les régions nanties. Cette inadéquation entre le discours et les mesures entreprises concrètement s'est répercutée négativement sur le développement de l'ensemble du territoire et la majorité des marocains. En effet « le développement régional reste marqué par un double dualisme : le premier met en jeu la frange atlantique relativement industrialisée et le reste du pays, le second intéresse de façon particulière un petit nombre de centres en expansion rapide et de vastes zones rurales à économie traditionnelle » (22). Ce qui prouve que « les plans n'ont pas réussi à transformer et améliorer l'état de misère dans lequel la majorité des marocains doit survivre » (23) à cause de la faiblesse d'exécution des plans et « le manque de participation de la population et l'absence de pouvoir de décision chez les planificateurs....(ainsi que) la pseudo-neutralité des techniques de planification....et le caractère non pertinent de la planification indicative pour les besoins du peuple marocain » (24).

Du début des années 90 à nos jours : construction d'un contexte favorable à la contractualisation, mais sans concrétisation

A partir du début des années 90, les pouvoirs publics ont entrepris un train de réformes institutionnelles en faveur de la contractualisation et à même de relever le défi de développement régional. Cependant, ces réformes n'ont pas pu donner lieu au lancement de la contractualisation entre l'Etat et la région.

Renouveau du plan

La constitution révisée de 1996 a institué le renouveau du plan. La mise en œuvre de ces réformes a été concrétisée avec l'avènement du gouvernement d'alternance en procédant à l'élaboration du plan 2000-2004 qui a préconisé l'instauration du principe de la contractualisation entre les collectivités locales, entre celles-ci et l'Etat, entre l'Etat et les établissements

publics, entre l'Etat et le secteur privé, et entre les établissements publics et le secteur privé.

La Lettre Royale adressée au Premier Ministre relative à la préparation du plan 2000-2004 a insisté sur « l'intérêt de la planification au niveau régional et local pour assurer la coordination nécessaire entre les programmes de développement économique et social. Les travaux des institutions territoriales doivent converger vers une conception intégrée, à long et moyen terme, de manière à ce que la programmation des projets de développement régionaux soit pluriannuelle, selon une approche globale, en harmonie avec le plan national de développement économique et social » (25). Pour concrétiser cette approche, la Lettre Royale a insisté sur « l'encouragement de la démarche tendant à conclure des conventions entre l'Etat, les collectivités locales, les organisations de la société civile et l'ensemble des intervenants... » (26).

Par ailleurs, le plan a insisté sur la nécessité « de promouvoir la pratique contractuelle au sein des collectivités locales, ainsi qu'entre celles-ci et l'Etat, le secteur privé et la société civile » (27) afin d'insérer la politique de développement régional dans la politique nationale et d'améliorer le niveau d'exécution des plans nationaux. En effet, « la contractualisation est un instrument particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de faire converger les politiques nationales et régionales- voire locales- d'aménagement du territoire et d'assurer un exercice harmonieux des compétences dévolues aux divers niveaux d'intervention décentralisée » (28).

Mais pour assurer la pratique contractuelle, surtout entre l'Etat et la région, il faudrait mettre en place un instrument d'intégration, tel que le contrat de plan

(22) Plan de développement économique et social 88-92, p. 279.

(23) Jamil Salmi, *Planification sans développement, évaluation de l'expérience marocaine de planification (1960-1979)*, les Editions Maghribines, 1979, p. 217.

(24) Jamil Salmi, *ibid*, p. 252.

(25) Lettre Royale, *op. cit*, p. 9.

(26) *Ibid*, p.10.

(27) Plan de développement économique et social 2000-2004, vol.1, p.135.

(28) Extrait du 10^e plan français, repris par Gaëlle Pinson et Marie Chapelet, les contrats de plan Etat-région, p. 11, la documentation française, DATAR, Paris 2002.

Etat-région. Cet instrument est dicté par deux exigences étroitement liées. Il s'agit de « la décentralisation, qui n'est plus seulement communale et départementale, mais devient régionale... (et) la planification qui ne peut plus demeurer autoritaire et doit, pour survivre, se modifier, se faire accepter » (29).

Promotion de la région au rang de collectivité locale

La constitution de 1992 a érigé la région au rang de collectivité locale dont la mission, définie par l'article premier de la loi 47-96 relative à l'organisation de la région, est de contribuer au développement économique, social et culturel, le cas échéant, en collaboration avec l'Etat et les collectivités locales. Le conseil régional, en vertu de l'article 7 de cette loi, est appelé à élaborer son plan de développement économique et social de la région conformément aux orientations du plan national et un schéma régional d'aménagement du territoire conformément aux orientations et objectifs retenus au niveau national. La loi ouvre également devant le conseil régional la possibilité de contractualisation avec l'Etat et toute autre personne morale de droit public sous forme de conventions.

Disponibilité des instruments d'aménagement du territoire

Dès son avènement, le gouvernement d'alternance a initié le débat national sur l'aménagement du territoire qui a permis la participation de différents partenaires au diagnostic de la situation du développement du territoire et la conception des éléments de la politique d'aménagement du territoire. Ce débat a été couronné par l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire et de la charte nationale d'aménagement du territoire ainsi que la mise en place du conseil supérieur de l'aménagement du territoire.

Utilité de la planification stratégique territorialisée pour le développement régional

La planification stratégique territorialisée se révèle d'une grande utilité pour le développement régional.

Face aux mutations rapides que connaît le système économique et social, au niveau national et mondial, et aux exigences de développement durable, la gestion du développement régional devrait recourir à la planification stratégique et territorialisée pour adapter les stratégies aux spécificités territoriales et prendre les mesures alternatives pour faire face, au moment opportun, aux changements de structures de l'économie régionale et des besoins de la population. De même, la mise en œuvre de la contractualisation exige un changement profond du système de la planification en termes d'approche (concilier entre le rôle stratège et régulateur de l'Etat et les pratiques de proximité des acteurs locaux), d'horizon (vision stratégique à long terme déclinée en plans glissants) et de ciblage (hiérarchisation des priorités).

Selon cette logique, l'administration traditionnelle, malgré ses compétences humaines et techniques, ne peut être suffisamment efficace à cause de sa centralisation et de son mode de fonctionnement lourd, techniciste et sectoriel. En principe, le programme d'action local ou régional doit apporter les réponses réelles aux problèmes de développement quotidiennement vécus par les populations locales. De ce fait, le diagnostic de la situation du territoire et l'élaboration du programme d'action devraient être l'émanation d'une vision partagée et interactive entre l'Etat et les acteurs régionaux, dans laquelle les rôles et les responsabilités de chaque partie sont bien définis selon le principe de subsidiarité. Ainsi « si dans une opération d'aménagement du territoire, il faut, certes, que les décisions de principe, l'impulsion et le contrôle viennent de la capitale, on ne peut aménager que de près, il faut être sur place » (30).

Selon la même logique, le développement d'une vision stratégique de développement, déclinée en options régionales, est indispensable pour définir les orientations et les objectifs sectoriels et territoriaux de l'Etat à un horizon lointain, ce qui permet à la région

(29) Jean-Marie Pontier, « Les contrats de plan entre l'Etat et les régions », *Que sais-je ?* n° 3281, PUF, 1998, p. 5.

(30) Pierre Racine, « La mission interministérielle pour l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon », *in aspects multidisciplinaires du développement régional*, OCDE, Paris 1969, p. 60.

et aux autres partenaires d'avoir plus de visibilité sur les options politiques de l'Etat et donc d'adapter leurs stratégies régionales et locales aux orientations générales de l'Etat. Evidemment, la vision stratégique ne suffit pas à elle seule pour faciliter la contractualisation. Il est indispensable de procéder à la déclinaison de cette vision en programmes d'action territorialisés en précisant la localisation des projets aux niveaux communal et régional.

Dans ce cadre, la contractualisation a la vertu de favoriser la structuration et l'institutionnalisation d'une démarche de planification glissante et intégrée permettant à l'Etat de modeler ses stratégies d'intervention régionales selon les priorités et l'ampleur du retard accusé par telle ou telle région et à la région d'anticiper les actions de l'Etat et se préparer aux opportunités d'intégration moyennant la définition de ses priorités et la mobilisation de sa contribution financière.

Contrat plan Etat-Région : concept, fondements et préalables

Concept

Le contrat de plan est défini par Jean-Marie PONTIER comme « une expression, à la fois administrative, juridique et financière de la volonté des autorités publiques de maîtriser, à moyen terme, le développement du pays » (31). Il est destiné à l'exécution du plan national et à répondre aux exigences du rééquilibrage du territoire. En France, après une expérience de contrat de plan, les planificateurs et les responsables d'aménagement du territoire étaient convaincus que les contrats de plan sont en train de fonder une nouvelle forme de planification basée sur la contractualisation. De ce fait, le contrat de plan n'est pas un instrument de mise en œuvre du plan national au niveau régional et peut être déconnecté de l'existence du plan. C'est pourquoi J.M PONTIER a précisé que « les contrats de plan ne sont plus un instrument d'application de la planification, c'est une forme de planification qui est assurée par la contractualisation » (32).

Ces évolutions sont utiles pour le cas du Maroc où le plan de développement économique et social dans sa

forme classique n'est pas apprécié par certains acteurs de développement publics et privés. Ainsi, au lieu de produire des documents de plans morts, il importe d'opter pour une approche de contractualisation qui engage l'Etat (ministères et établissements publics) d'une part et la région d'autre part à intégrer leurs actions et leurs moyens afin de réaliser un développement global prenant en compte les aspects économiques, socio-démographiques, physiques et écologiques.

Fondements et vertus de la contractualisation

La mise en place du contrat du plan est dictée par plusieurs facteurs dont notamment la naissance de la région en tant que collectivité locale dotée d'attributions en matière de développement et de gestion des affaires régionales, la multiplicité des besoins et exigences des populations, l'échec de la gestion centralisée du développement et l'incapacité de l'Etat à prendre en charge financièrement la mise en œuvre de la stratégie du développement.

En effet, en vertu de la loi 47-96, la région est appelée à élaborer un plan de développement économique, social et culturel, conformément aux orientations générales du plan national. De plus, cette loi ouvre devant la région la possibilité de souscrire des conventions avec l'Etat ou d'autres collectivités territoriales pour mettre en œuvre son plan. Quant à l'Etat, il lui revient d'élaborer le plan national qu'il décompose en stratégies selon les régions. Pour l'exécution du plan national et du plan régional, l'Etat et la région s'engagent, dans le cadre du contrat de plan, à conjuguer les efforts, concilier les intérêts, ordonner les priorités et assurer le financement et la réalisation des projets.

Les deux parties trouvent des avantages dans ce mode de gestion du développement. L'Etat implique la région dans le financement des projets planifiés au niveau central en faveur de la région et la région trouve dans ce cadre une occasion de confirmer sa contribution dans le développement de son territoire. En France

(31) Jean-Marie Pontier, *op. cit.*, p. 7.

(32) Jean-Marie Pontier, *ibid.*, p. 19.

par exemple où le contrat de plan a été institué par la loi du 29 juillet 1982 relative à la réforme de la planification, certains contrats de plan ont été confondus avec le plan régional, et la région s'est libérée de la nécessité d'élaboration de son plan, car le contrat de plan remplace le plan régional. En effet, eu égard aux limites financières de la région et à la participation de l'Etat au financement des projets faisant l'objet du contrat, la région tend à établir son plan régional en partant de ces projets. Les autres projets préconisés par la région et ne faisant pas l'objet de contrat de plan, pourraient être réalisés dans le cadre des contrats régionaux que la région pourrait souscrire avec d'autres personnes morales publiques ou privées.

Pour assurer l'exécution efficace du contrat du plan, celui-ci prévoit un dispositif de suivi et d'évaluation. Si des événements surviennent et mettent les parties contractantes en difficulté et en incapacité d'honorer leurs engagements, ils auraient procédé à la révision des dispositions du contrat. Dans cette perspective, le contrat devrait comporter des dispositions relatives aux possibilités de révision, une fois les conditions de l'un ou de deux contractants l'exigent telles que des difficultés financières, changement du conseil régional, ou suite à l'évolution des données économiques et sociales de la région ou du pays. D'ailleurs, parmi les innovations de la nouvelle approche de la planification au Maroc, il y a le principe de suivi de l'exécution du plan. En effet, le texte créant le conseil supérieur de la promotion nationale et du plan prévoit un comité auquel cette mission est confiée. Dans ce cadre, le contrat de plan facilite et rend efficace l'opération de suivi et l'élargit aux programmes d'action des régions.

Préalables à la contractualisation

Faire de l'institution régionale un véritable partenaire de l'Etat en matière de développement

Sur le plan institutionnel, l'analyse de l'expérience marocaine en matière de développement régional montre, dans plusieurs cas, les limites du découpage régional, du mode du scrutin du conseil régional et des dispositions de la loi 47-96 relative à l'organisation régionale. Le découpage régional et le mode d'élection du conseil régional, à savoir le scrutin indirect,

constituent, dans certains cas, une source de conflits et de rivalité entre des composantes territoriales de la même région, ce qui se transforme en un obstacle sérieux au développement de la vision et de la culture de planification régionale et consacre, au contraire, une vision locale et tribale, surtout que le territoire national est composé de communes à majorité rurales. On se trouve en définitive avec un conseil régional dominé par les présidents de ces communes et, de ce fait, il faut imaginer les difficultés lors du débat et du vote à cause de la prédominance d'une mentalité guidée par des intérêts locaux et électoraux.

En ce qui concerne la loi, la mise en œuvre du plan de développement par le conseil régional se heurte à certaines contraintes qui mettent en évidence les limites de la loi 47-96 relative à l'organisation de la région. En effet, les différentes attributions dévolues par la loi au conseil régional sont importantes, mais leur transformation en actes pratiques se heurte à des problèmes liés soit à la faiblesse des moyens du conseil régional, soit à l'absence de la mise en œuvre de la loi elle-même, soit à l'absence de méthodes et d'outils assurant l'intégration de la vision de l'Etat et celle du conseil régional en faveur du développement de la région. Autrement dit, les compétences propres du conseil régional et notamment l'élaboration du plan de développement économique et social pour la région perdent leur importance à cause des moyens dérisoires dont dispose le conseil régional, surtout que les projets, à caractère régional, sont tous coûteux. Quant aux compétences à transférer par l'Etat et qui renferment les actions vitales pour l'essor de la région se trouvent conditionnées par la volonté de l'administration centrale à procéder au transfert de ces compétences et des ressources correspondantes, surtout que la loi manque encore de textes d'application susceptibles de préciser les mécanismes et les conditions de transferts de ces compétences. De même, les autres attributions, malgré leur importance vis-à-vis du développement de la région, se limitent à de simples propositions dont la prise en compte par l'Etat n'est pas toujours acquise. Outre ces contraintes, le président du conseil régional n'est pas encore doté d'un pouvoir exécutif et se trouve, pour la mise en œuvre de la stratégie adoptée, soumis à la tutelle et, de ce fait, ne peut pas être en position de représenter la région en tant que partenaire à part

entière, capable de négocier et de prendre des décisions qu'il estime nécessaire pour l'essor de sa région.

Pour ce qui est des moyens financiers, le conseil régional devrait disposer de moyens suffisants pour exercer ses activités. Les 1 % de l'impôt sur les sociétés et 1 % de l'impôt sur le revenu ne sont pas en mesure de faire de la région un partenaire capable de négocier le contrat avec l'Etat et de faire passer sa vision et ses priorités de développement. De même, les moyens humains, en effectifs suffisants et en qualité requise, sont indispensables pour permettre à la région d'exercer ses attributions, notamment en matière d'établissement et d'exécution du plan de développement.

Renforcement de la déconcentration

L'efficacité de la contractualisation en matière de développement régional appelle au renforcement du processus de la déconcentration, dans la mesure où « l'efficacité de l'administration et son adaptation aux besoins des usagers passent nécessairement par une profonde déconcentration au demeurant indispensable pour faire vivre la décentralisation » (33). Ainsi, les

départements ministériels devraient multiplier leurs services extérieurs et les doter d'un certain pouvoir de décision et des moyens nécessaires à la mise en place d'une stratégie rigoureuse de développement dans la région et qui sera la base des négociations et de contractualisation avec le conseil régional.

Dans ce cadre, il importe de mettre l'accent sur les nouvelles perspectives ouvertes à la déconcentration grâce aux apports de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats. Instituant les pratiques de contractualisation entre l'administration centrale et ses entités déconcentrées sur la base des principes de globalisation des crédits en contrepartie d'une obligation de réalisation des performances, cette approche est de nature à favoriser l'ouverture et la prise en compte de l'administration centrale des besoins spécifiques de chaque région et doter le service déconcentré d'un canal lui permettant de prendre part efficacement dans le débat sur la stratégie à concevoir et à mettre en œuvre pour l'essor de la région inscrite dans son champ d'action. ■

(33) Michel Rousset, « la décentralisation régionale au Maroc : une avancée significative », in *La gestion déconcentrée de l'investissement, publications REMALD*, collections « Textes et Documents », n° 66, première édition 2002, p. 18.

La migration irrégulière au Maroc



La migration irrégulière au Maroc, dans sa double dimension nationale et étrangère revêt de plus en plus une importance considérable, étant donné ses implications sur les plans politique, économique, social, médiatique et sécuritaire.

Du fait de sa proximité géographique, le Maroc est devenu un point de départ et de passage en masse de migrants clandestins, avec l'Espagne comme destination privilégiée. Enfin, depuis peu, le Maroc semble être devenu un pays d'immigration, dans la mesure où des flux, de plus en plus importants, de migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne transitent par le Maroc dans l'espoir de rejoindre l'Europe. Beaucoup de ces migrants, confrontés aux mesures restrictives des politiques européennes, sont contraints de rester au Maroc pour une période relativement longue.

Par Mohamed MGHARI, HCP

Cette étude se propose d'analyser la migration irrégulière au Maroc. Dans un premier temps, elle s'attachera à évaluer la dimension du phénomène, à travers les données disponibles sur les régularisations et les interceptions des migrants en situation irrégulière. Ensuite, elle analysera le profil socio-démographique des migrants subsahariens en transit sur le territoire marocain et leur itinéraire, en abordant leur structure par âge, sexe, niveau d'étude, état matrimonial, composition familiale, pays d'origine des migrants subsahariens, durée de séjour au Maroc, nombre de pays traversés, année du départ du pays d'origine, portes d'entrée au Maroc et nombre de tentatives d'émigration. Ensuite, l'analyse portera sur les conditions de voyage (coût du voyage, coût du passeur et du transport et les modalités de financement), les sources de revenu et les conditions de vie au Maroc. Enfin, l'étude traitera des perceptions des migrants subsahariens de la société d'accueil ainsi que leurs projets futurs.

Les données qui seront utilisées dans l'étude du profil des migrants subsahariens au Maroc proviennent de l'enquête de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), réalisée en 2007 sur le thème de « l'Immigration subsaharienne au

Maroc », en collaboration avec le Comité International pour le Développement des Peuples (CISP), financée par l'Union Européenne. Cette enquête a ciblé 1000 migrants subsahariens.

Ampleur de la migration irrégulière au Maroc

Les données exhaustives et fiables sur le phénomène de la migration irrégulière ne sont pas disponibles, mais certaines statistiques sur les régularisations et les arrestations des personnes en situation d'illégalité révèlent l'importance du phénomène. L'objet de cette section est d'essayer d'évaluer l'ampleur de la migration irrégulière au Maroc, en distinguant les nationaux, les migrants de transit, essentiellement en provenance de l'Afrique subsaharienne, et les réfugiés.

Evolution des régularisations des migrants marocains en Espagne et en Italie

De par sa nature, la migration irrégulière est difficile à quantifier. Cependant, l'évolution des statistiques sur les régularisations des migrants marocains en Espagne et en Italie, devenues désormais une

destination privilégiée des migrants marocains irréguliers, permet d'apprécier l'ampleur des migrants irréguliers d'origine marocaine.

En effet, les écarts souvent énormes entre la population résidente recensée et celle qui détient un permis de séjour résultent évidemment de l'existence d'une importante fraction d'immigrés en situation irrégulière. Ainsi, les Marocains en situation régulière qui ne représentaient, d'après les statistiques officielles en Espagne, que 5 817 personnes en 1985, ont vu leur nombre augmenter rapidement pour atteindre, selon l'Institut National Espagnol de la Statistique, 378 979 en 2003 et 511 294 en 2005. Le stock des Marocains a ainsi augmenté de plus de 87 fois en l'espace de 20 ans. La politique des quotas et surtout les différentes

opérations de régularisation (voir tableau ci-dessous) ont engendré des flux relativement importants de migrants marocains à destination de l'Espagne.

Les Marocains constituent la première communauté à bénéficier de ces mesures. Cela dénote l'existence d'un stock chaque fois plus important d'immigrés marocains irréguliers sur le territoire espagnol. Ce stock est entretenu par une forte propension à émigrer à destination de l'Espagne. Cette forte propension des migrants irréguliers apparaît également en considérant les dossiers non retenus dans les différentes régularisations. En 2000, par exemple, le nombre de dossiers présentés était de 59 249; ceux définitivement retenus ne dépassaient pas les 26.436, soit à peine 45 % du total.

Tableau 1

Régularisations des Marocains en Espagne durant la période 1991-2005

Opération de régularisation	Demandes	Concessions	Marocains	% des Marocains
Régularisation 1991	128,127	110,067	49,089	44,6
Régularisation familiale 1992	6,777	5,881	1,623	27,7
Contingent 1993	6,000	5,220	663	12,7
Contingent 1994	36,725	22,511	7,878	35,0
Contingent 1995	37,206	19,953	8,387	42,1
Régularisation 1996	24,637	19,634	6,479	33,0
Contingent 1997	67,174	24,585	9,281	37,6
Contingent 1998	62,697	28,095	11,131	39,6
Contingent 1999	97,707	39,879	13,212	33,1
Régularisation 2000	183,944	93,668	26,436	28,2
Régularisation 2005	691,000*	572 000*	64,477*	11,3

Source: Ministerio de Trabajo Asuntos Sociales .Anuario de Migraciones 2001.

(*): INE, 2005.

Quant à l'Italie, la première en date de ces opérations de régularisation fut suite à la loi 943 de 1986. Cette mesure a profité à quelque 19 000 migrants irréguliers marocains qui ont représenté 18,3 % de l'ensemble des étrangers régularisés à cette occasion. La seconde loi du genre, plus importante, adoptée en 1990, dite loi Martelli, a concerné près de 216 000 étrangers et a permis la régularisation de plus de 50 500 Marocains, soit près du quart du total des étrangers et plus que l'effectif global des Tunisiens (près de 30 000), des

Sénégalais (16 600) et des Algériens réunis, ayant bénéficié de l'opération. Plusieurs opérations similaires se sont succédées, à intervalles plus ou moins réguliers, faisant ainsi émerger de la grande masse des clandestins des contingents d'immigrés légaux. En 2004, la régularisation a profité à quelque 48 000 Marocains sur un total de 647 000 immigrés, ce qui n'a représenté cette fois-ci que 7,4 % du total des bénéficiaires, très largement dominés par les ressortissants d'Europe orientale (59 % des régularisés).

Evolution des statistiques sur les arrestations de personnes en situation irrégulière

Les migrants d'Afrique sub-saharienne se sont progressivement associés à ceux du Maroc pour alimenter ces migrations irrégulières et finir par constituer désormais la majorité des personnes impliquées dans ce mouvement comme on va le constater ci-dessous. Le spectre s'est élargi à d'autres zones géographiques d'Asie et du Moyen-Orient.

Les statistiques sur les interceptions de personnes en situation d'illégalité par les autorités marocaines révèlent l'importance et l'évolution du phénomène entre 2000 et 2005 (Tableau 2). Ces interceptions sont en légère croissance, de 24 245 cas en 2000 à près de 30 000 en 2005. Ensuite, elles ont connu un déclin significatif à partir de 2005 en raison de l'intensification du contrôle aux frontières marocaines du nord et, par conséquent, de la réorientation du mouvement vers les pays du sud comme la Mauritanie et le Sénégal.

A l'exception de l'année 2002, le nombre d'arrestations de migrants clandestins en provenance de l'Afrique

subsaharienne dépasse celui des nationaux, et la différence entre les deux chiffres tend à augmenter pour atteindre son maximum en 2005.

En 2006, 16 560 tentatives d'émigration clandestine ont été avortées, dont 9 469 concernent les originaires d'Afrique subsaharienne, soit 58 %. Le nombre de candidats à l'émigration irrégulière d'origine marocaine a enregistré une baisse de 11 % par rapport à 2005. En 2007, 14 449 tentatives d'émigration irrégulière ont échoué, dont 7 027 concernent les migrants subsahariens.

Pour les migrants ayant réussi à atteindre les côtes espagnoles à partir du Maroc, une baisse de l'ordre de 57 % et de 32 % a été enregistrée respectivement en 2006 et 2007. Cette baisse est beaucoup plus marquée au niveau des côtes sud (71 % en 2006). La baisse du phénomène de la migration irrégulière enregistrée en 2006 et 2007 est expliquée en partie par le démantèlement par les autorités Marocaines de plus de 417 filières de trafic d'êtres humains en 2007 et 381 en 2006 et ce dans des opérations menées à l'intérieur du Maroc.

Tableau 2

Les interceptions des migrants clandestins entre 2000 et 2007 selon l'origine

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nationaux	9,850	13,002	16,100	12,400	9,353	7,914	7,091	6,619
Etrangers	14,395	15,000	15,300	23,851	17,252	21,894	9,469	7,830
Total	24,245	28,002	31,400	36,251	26,605	29,808	16,560	14,449

Source: Ministère de l'Intérieur, Maroc.

Par ailleurs, selon l'Association Des Familles Victimes de l'Immigration Clandestine (AFVIC), au cours de l'année 2007, le Maroc compte un stock de 10 000 à 15 000 migrants irréguliers provenant, essentiellement, d'Afrique subsaharienne. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations, ce chiffre oscille entre 10 000 et 20 000.

Ces migrants sont originaires d'une quarantaine d'Etats africains. La majorité d'entre eux, selon le Ministère de l'Intérieur marocain, sont originaires du Mali, du Sénégal, de la Gambie, du Nigeria et du Ghana. Mais

l'identification de leur nationalité demeure souvent difficile en raison de l'ambiguïté de leur déclaration. Les données disponibles pour 2004 et 2007 nous fournissent des informations détaillées sur la nationalité de ces migrants.

Les personnes arrêtées pour séjour illégal sont parfois reconduites aux frontières ou rapatriées par les autorités marocaines et peuvent donner aussi une idée assez claire de l'ampleur du phénomène de la migration irrégulière. Bien que les chiffres sur les expulsions ou le refoulement aux frontières soient difficiles à évaluer

Tableau 3

Migrants interceptés au Maroc par nationalité (Années 2004 et 2007)

Nationalité	Nombre de migrants en 2004	Nationalité	Nombre de migrants en 2004
Maliens	4655	Algériens	1253
Sénégalais	3049	Maliens	1096
Ghanéens	1523	Sénégalais	1096
Maghrébins	1156	Ivoiriens	783
Gambiens	1029	Gambiens	548
Libériens	876	Nigériens	470
Nigériens	758	Nigériens	470
Guinéens	687	Guinéens (G.Bissau)	157
Asiatiques	575	Guinéens (G.Conakry)	235
Sierra léonais	522	Asiatiques	313
Camerounais	439	Libériens	235
Congolais	395	Ghanéens	157
Nigériens	362	Sierra léonais	157
Ivoiriens	324	Burkinabais	157
Bénois	270	Camerounais	157
Mauritaniens	224	Congolais	157
Soudanais	80	Bénois	78
Burkinabais	71	Mauritaniens	78
Gabonais	39	Soudanais	78
Zimbabwéens	38	Tchadiens	78
Togolais	32	Gabonais	77
Angolais	20		
Ougandais	19		
Tchadiens	18		
Centrafricains	13		
Zambiens	13		
Rwandais	12		
Ethiopiens	11		
Sud-africains	8		
Comoriens	8		
Tanzaniens	7		
Kenyens	6		
Namibiens	6		
Djiboutiens	5		
Capverdiens	1		
Botswanais	1		
Total	17 252		7 830

Source: Ministère de l'Intérieur, Maroc.

avec exactitude, une estimation de 15 000 individus expulsés (1) a été avancée en 2005.

En outre, les chiffres disponibles sur le rapatriement par les autorités marocaines des migrants irréguliers ayant exprimé volontairement le désir de retourner dans leur pays d'origine indiquent que durant la période 2004-2007, 8423 migrants subsahariens ont été transférés chez eux en coordination avec les représentations diplomatiques de leurs pays. Le rapatriement concerne essentiellement et par ordre d'importance, les ressortissants Sénégalais (40,9 %), Nigériens (25,3 %), Maliens (18,8 %), Gambiens (5,2 %), Camerounais (3,4 %), Ghanéens (2,6 %), Guinéens (2,3 %), etc.

Tableau 4

Répartition par nationalité des migrants clandestins étrangers rapatriés dans le cadre du retour volontaire (Années 2004-2007)

Nationalité	Effectif	%
Sénégalais	3441	40,9
Nigériens	2131	25,3
Maliens	1584	18,8
Gambiens	434	5,2
Camerounais	285	3,4
Ghanéens	223	2,6
Guinéens	196	2,3
Congolais	49	0,6
Pakistanaï	21	0,2
Ivoiriens	21	0,2
Bengalais	18	0,2
Centrafricains	14	0,2
Nigériens	2	0,0
Bourkinabés	2	0,0
Mauritaniens	1	0,0
Péruviens	1	0,0
Total	8 423	100,0

Source: Ministère de l'Intérieur, Maroc.

Les réfugiés quant à eux sont peu nombreux au Maroc, Durant la période 2005-2007, le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Maroc (UNHCR) a reçu environ 3 200 demandes d'asile, soit une moyenne d'environ 100 demandes

d'asile par mois en 2006 et 60 demandes par mois en 2007. Parmi ces demandeurs d'asile, 650 réfugiés ont été recensés. En prenant en considération 136 réfugiés reconnus par les autorités marocaines avant 2005, le nombre total des réfugiés au Maroc s'élève à 786 jusqu'à fin 2007. Ils sont essentiellement originaires de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo et de l'Iraq. La majorité de ces réfugiés réside dans les centres urbains, essentiellement à Rabat/Salé et à Casablanca. Ils appartiennent, essentiellement à la tranche d'âge 18-59 ans dans une proportion de 80 % et les proportions de femmes et d'enfants sont respectivement d'environ 30 % et 22 %.

Profils de la migration irrégulière d'origine marocaine

L'évolution récente de l'émigration irrégulière a été marquée par l'apparition de nouveaux profils. L'émigration irrégulière est de plus en plus mixte. Des femmes, parfois enceintes, participent au mouvement. Des enfants mineurs sont visibles en Espagne et en Italie. Selon les données disponibles en Italie, les mineurs non accompagnés au 15 avril 2005 étaient de 5,573, dont 20,1 % de nationalité marocaine (1 120 enfants), soit le second groupe le plus fréquent après les roumains (2). Les données actualisées au 28 février 2007 indiquent un total de mineurs marocains de près de 1555, dont 1,442 garçons et 113 filles (7,2 %). Enfin, les migrants irréguliers sont de plus en plus instruits avec une proportion assez significative de titulaires de diplômes universitaires et de formation professionnelle.

Profils socio-démographiques des migrants subsahariens en transit au Maroc

Dans cette section, il est question d'analyser le profil socio-démographique des migrants subsahariens en transit au Maroc à travers l'enquête de l'AMERM-CISP, sur l'immigration subsaharienne au Maroc, réalisée en 2007.

(1) M. Khachani, *L'émigration subsaharienne au Maroc, le Maroc comme espace de transit*, 1^{re} édition, novembre 2006.

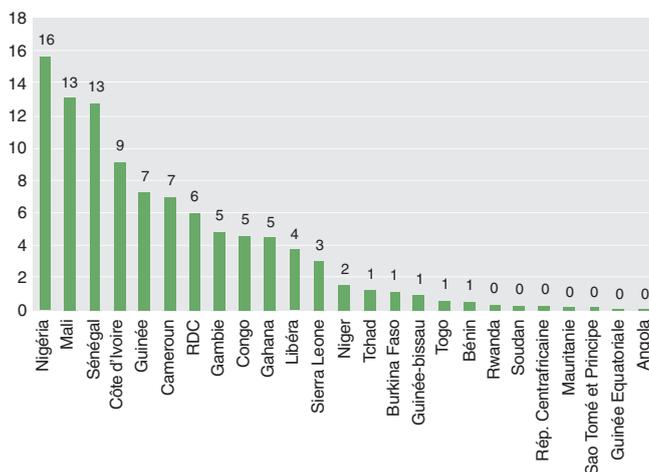
(2) Francesco Vacchiano, *L'émigration des mineurs entre le Maroc et l'Italie, analyse du contexte social et des itinéraires*.

Nationalités d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc

La détermination des pays d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc est souvent difficile à effectuer. La fausse déclaration de la nationalité d'origine par les migrants subsahariens est souvent liée à l'espoir d'obtenir, le cas échéant, le statut de réfugié.

L'enquête a fait apparaître que, sur les 1000 migrants subsahariens enquêtés au Maroc, les ressortissants du Nigeria sont incontestablement les plus nombreux (15,7 %) suivis en seconde position par les Maliens (13,1 %). Viennent ensuite, les Sénégalais (12,8 %), les Congolais (10,4 %) les Ivoiriens (9,2 %), les Guinéens (7,3 %) et les Camerounais (7 %), puis, et en nombre plus restreint, les Gambiens (4,6 %), les Ghanéens (4,5 %), les Libériens (3,8 %) et les Sierra léonais (3,1 %). L'enquête a également permis de relever la présence de migrants de treize autres nationalités que celles susmentionnées dans des proportions relativement moindres.

Graphique 1 : Nationalités d'origine des migrants subsahariens (%) au Maroc



Ces résultats semblent confirmer ceux fournis par d'autres enquêtes effectuées sur les migrants subsahariens en transit au Maroc (3).

Structure par sexe des migrants subsahariens

La structure par sexe des 1 000 migrants subsahariens enquêtés au Maroc montre une nette prédominance des

hommes. En fait, la présente enquête révèle que 20,3 % seulement de la population étudiée sont des femmes contre 79,7 % d'hommes. Ce déséquilibre numérique en faveur des hommes s'explique, d'une part, par l'inégalité des femmes et des hommes face à la migration irrégulière et, d'autre part, par les difficultés d'approche des femmes subsahariennes migrantes lors de l'enquête. En effet, bien que de plus en plus de femmes tentent l'aventure, dans les mêmes conditions difficiles que les hommes, les femmes semble-t-il sont souvent sous la tutelle des hommes et, par conséquent, difficilement accessibles aux enquêteurs.

Il est vrai que la structure par sexe des migrants subsahariens enquêtés montre une nette prédominance des hommes, mais la proportion enregistrée par les femmes représente un changement de structure tout à fait remarquable par rapport aux décennies passées.

En considérant la nationalité d'origine, on relève que sur l'ensemble des femmes migrantes subsahariennes enquêtées, les nigérianes constituent la communauté féminine la plus importante avec 36,9 %, suivies, mais très loin derrière, par les Congolaises avec un pourcentage de 14,3 %, les Maliennes (8,9 %), les Camerounaises (6,9 %), les Sierra léonaises (6,4 %), les Sénégalaises (4,9 %), les Ivoiriennes (3,4 %), les Libériennes (3,4 %), etc.

Structure par âge des migrants subsahariens

L'âge des migrants subsahariens en transit au Maroc oscille entre 15 et 47 ans. L'âge moyen se situe à 27,7 ans. Cet âge reflète une pyramide d'âge jeune, puisque l'écrasante majorité des migrants, soit 95,4 % ont moins de 36 ans. Par tranche d'âges, la grande majorité, soit 66,1 % est âgée de 26-35 ans. Un peu moins du tiers, soit 28,6 % sont âgés de 18-25 ans. En revanche, seulement 4,6 % sont âgés de plus de 36 ans. Enfin, il faut signaler que les mineurs âgés de 15-17 ans, sont très peu nombreux (0,7 %).

(3) Voir Anne Sophie Wender, «Situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne», *Cimade*, octobre 2004.

BIT, « L'Immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », *Cahiers des migrations internationales*, Genève, 2002.

Etat matrimonial des migrants subsahariens

Les données de l'enquête sur la situation familiale des migrants subsahariens indiquent une forte prédominance de l'état de célibat avec 82,2 %. On constate que le mariage et la charge familiale qui en découle ne constituent pas vraiment un obstacle à la migration irrégulière puisque 14,8 % de migrants subsahariens sont mariés. Les divorcés et les veufs représentent seulement 3 %. Toutefois, il y a lieu de signaler que la collecte sur le terrain a relevé que certains migrants subsahariens déclarent avoir des conjoints et même des enfants tout en étant paradoxalement en état de célibat.

La répartition des migrants subsahariens selon l'état matrimonial et la nationalité d'origine laisse apparaître que le statut du mariage est relativement plus fréquent parmi la communauté sénégalaise avec une proportion de 14,9 %, suivie immédiatement après par la communauté malienne avec 14,2 % et congolaise avec 13,5 %. Viennent ensuite, les ressortissants camerounais, nigériens et ivoiriens avec des pourcentages respectifs de 10,8 %, 10,1 % et 8,8 %. Les gambiens, les guinéens et les ghanéens sont dans une position moindre avec des proportions qui oscillent entre 4 % et 5,4 % de mariés. La catégorie des divorcés ou veufs, quant à elle, concerne essentiellement les nigériens avec une proportion nettement élevée de 36,7 % suivis de très loin par les camerounais avec 10 %.

Composition familiale des migrants subsahariens au Maroc

Au cours de leur séjour au Maroc, la structure familiale a évolué significativement : 92,7 % des migrants subsahariens vivent seuls. En revanche, 7,3 % ont une attache familiale au Maroc : ils vivent dans des situations variables, soit avec leurs conjoints (3,3 %), soit avec leurs conjoints et enfants (2,6 %), soit uniquement avec des enfants (0,9 %) ou avec d'autres membres de la famille (0,5 %).

La répartition des personnes membres du ménage vivant avec les migrants subsahariens (4) selon le lieu d'enquête permet de noter que la ville de Casablanca compte à elle seule 85,3 % de ces personnes. En fait, pratiquement tous les migrants ayant des enfants, qui sont au nombre de 36, sont installés à Casablanca.

Cela s'explique d'une part, par la possibilité d'y trouver des moyens de survie plus importants que dans les autres villes et par l'anonymat que la ville garantit, d'autre part. La ville de Rabat accueille une petite proportion d'environ 9,8 % des membres des ménages des migrants et la ville de Tanger 4,9 %.

Selon le pays de naissance, on constate que 66,7 % des 36 enfants des migrants subsahariens, tous âgés de 0-4 ans, sont nés sur le territoire marocain, 27,8 % sont nés en Algérie, 2,8 % au Sénégal et une proportion identique en Gambie.

Des migrants en majorité ayant un niveau scolaire élevé

Moins du tiers des migrants sont sans niveau d'instruction (31,7 %). 48,5 % ont un niveau supérieur au primaire, 32,4 % sont de niveau secondaire et 16,1 % sont de niveau supérieur, ce qui dénote que le niveau d'instruction de ces migrants est relativement élevé.

Globalement, les migrants subsahariens ne se recrutent pas parmi les personnes disposant de leur seule force de travail comme atout, ce sont potentiellement des cadres moyens ou supérieurs compte tenu de leur niveau d'instruction relativement élevé. Ce constat laisse supposer un coût élevé d'éducation supporté par les pays subsahariens.

Dans cette catégorie, se distinguent certains titulaires de diplômes supérieurs, les plus nombreux sont les diplômés des facultés qui représentent près de 8 % de l'ensemble dont 8,5 % d'hommes et 5,4 % de femmes. Les diplômés techniques des grandes écoles et Instituts sont rares (moins de 1 %), les diplômés de techniciens et de cadres moyens représentent un peu plus de 1 %, ceux ayant un diplôme de qualification professionnelle représentent 2,8 % de l'échantillon dont 2,6 % d'hommes et 3,4 % de femmes. Les diplômés du supérieur sont plus présents parmi certaines nationalités telles les Ivoiriens, les Sénégalais, les Camerounais, les Maliens, les Congolais.

(4) L'enquête a relevé les caractéristiques socio-démographiques des personnes considérées comme membres du ménage du migrant subsaharien (unité d'observation de l'enquête), c'est à dire, les personnes parentes ou non, vivant avec lui lors de l'enquête. Il peut s'agir du conjoint, des enfants, frères ou sœurs ou d'autres membres de sa famille et amis.

Formation professionnelle

Globalement, un cinquième de l'échantillon a suivi une formation professionnelle (20,3 %) dont 54,7 % en milieu rural et 45,3 % en milieu urbain. Par sexe, ce pourcentage se répartit entre 82 % d'hommes et 18 % de femmes en milieu rural et 77 % d'hommes et 23 % de femmes en milieu urbain.

Itinéraire des migrants subsahariens en transit au Maroc

Portes d'entrée au Maroc

La majorité des migrants subsahariens sont arrivés au Maroc par voie terrestre, soit 86,8 % et seulement 13,2 % sont arrivés par voie aérienne. Le principal point d'accès de ces migrants ayant emprunté la voie terrestre pour se rendre au Maroc est la frontière avec l'Algérie (environ 73,5 %). Il existe deux principales portes d'entrée au Maroc à partir de l'Algérie. La frontière maroco-algérienne par l'Est concerne l'essentiel des migrants subsahariens, soit 55,9 % et leur passage se fait généralement entre la ville algérienne de Maghnia et la ville marocaine d'Oujda. La frontière sud avec l'Algérie vient en seconde position avec 17,6 % des migrants. C'est par ces deux portes que passent l'essentiel des migrants subsahariens. Les portes d'entrée secondaires sont l'océan atlantique par lequel sont passés quelque 7,2 % de migrants et la frontière maroco-mauritanienne du sud qui a été empruntée par une proportion de 5,7 %. Enfin, une infime minorité de 0,4 % est passée par les ports et dans une moindre mesure par les postes frontières terrestres, c'est-à-dire par la voie officielle.

Les femmes sont moins nombreuses à transiter par l'océan atlantique pour rejoindre le Maroc que les hommes. Elles empruntent relativement plus la frontière terrestre du sud entre le Maroc et l'Algérie.

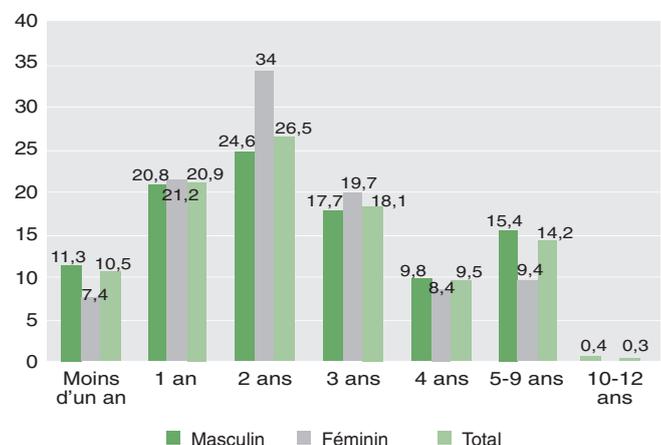
Durée de séjour au Maroc

Dans bien des cas, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long. Les difficultés que pose la traversée du détroit ou de l'océan vers l'Espagne et les Îles Canaries font que le Maroc et, en particulier, les régions du nord et nord-est, les villes de Casablanca,

Rabat, Fès, Agadir et les provinces sahariennes deviennent une escale durable.

Ainsi, la durée moyenne de séjour au Maroc se situe à 2,5 ans environ pour l'ensemble des migrants subsahariens enquêtés. L'analyse de la durée de séjour au Maroc permet de constater qu'un peu moins du quart, soit 24 % ont une ancienneté migratoire dans le pays de 4 à 12 ans et un peu moins des deux tiers, soit 65,5 % ont une durée de séjour allant de 1 à 3 ans. Presque un migrant sur dix (10,5 %) séjourne au Maroc depuis moins d'un an. On observe relativement moins de femmes dans les catégories de durée de séjour « moins d'un an » et « plus de 4 ans » par rapport aux hommes, et plus de femmes dans la catégorie « ayant séjourné 2 ans ».

Graphique 2 : Durée de séjour des migrants subsahariens en transit au Maroc selon le genre (%)

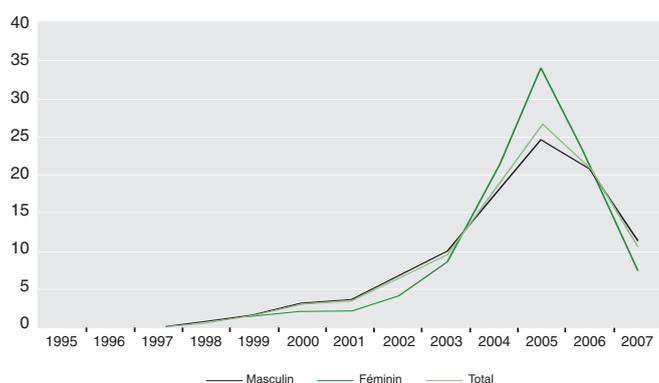


Selon la nationalité d'origine, les Sénégalais et les Maliens se distinguent dans la catégorie ayant séjourné moins d'un an avec respectivement 42,9 % et 20 % suivis par les Guinéens avec 12,4 %.

L'analyse selon l'année d'entrée au Maroc laisse apparaître une tendance vers la hausse des entrées de flux de migrants subsahariens enquêtés entre 1995 et

2007 avec un déclin à partir de 2006 (5). Ce constat est aussi bien valable pour les hommes que pour les femmes. On remarque également que les femmes enquêtées n'ont commencé à prendre part au mouvement d'émigration dans la clandestinité qu'à partir de 1999.

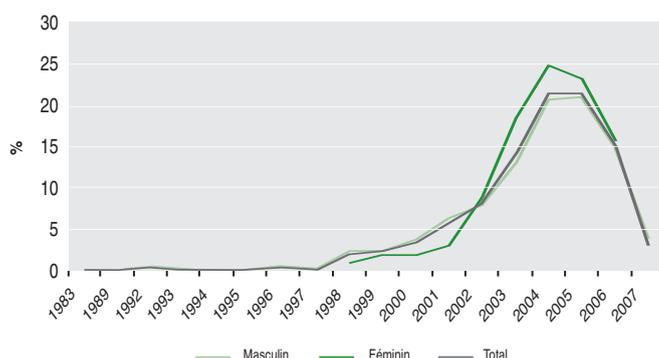
Graphique 3: Année d'entrée au Maroc des migrants subsahariens (%)



Année de départ du pays d'origine

L'analyse selon l'année de départ du pays d'origine fait ressortir que les premiers migrants subsahariens enquêtés sont partis de chez eux au cours de l'année 1983. Les femmes quant à elles ont commencé à quitter leur pays d'origine à partir de 1998. Les années 2003, 2004 et 2005 ont connu les départs les plus importants aussi bien au niveau des femmes que des hommes.

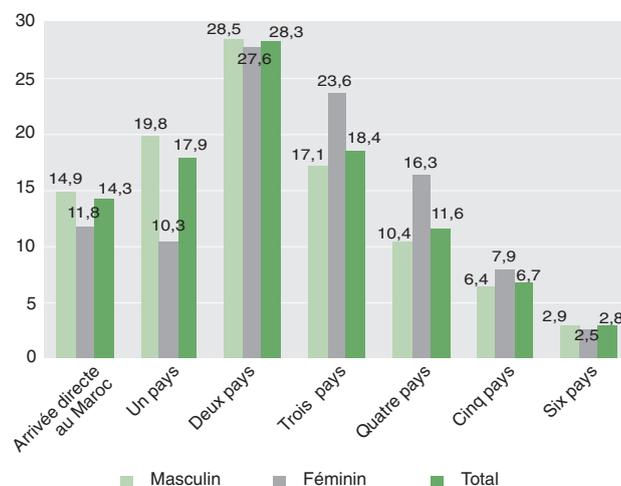
Graphique 4: Migrants subsahariens en transit au Maroc (%) selon l'année où ils ont quitté le pays et le sexe



Nombre total de pays traversés

D'après les résultats de l'enquête, seuls 14,3 % des migrants sont arrivés directement au Maroc à partir de leur pays d'origine. Leur itinéraire migratoire se résume ainsi à une seule étape migratoire entre le pays d'origine et le Maroc. Tous les autres (83,7 %) ont transité par plusieurs pays. Ils ont traversé entre un et six pays. 17,9 % ont transité par un seul pays, 28,3 % par deux pays, 18,4 % par trois pays, et enfin, 21,1 % par quatre à six pays. Par ailleurs, selon le genre, l'arrivée directe au Maroc à partir du pays d'origine concerne relativement moins de femmes que d'hommes, par contre les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir traversé trois, quatre ou cinq pays.

Graphique 5: Migrants subsaharien en transit au Maroc (%) selon le nombre total de pays traversés et le sexe



Par nationalité d'origine, il y a lieu de constater que ceux qui arrivent directement au Maroc sont essentiellement les migrants sénégalais et congolais avec une proportion de 24,5 % pour chaque pays, suivis

(5) Cette tendance des entrées des flux de subsahariens est confirmée par les interceptions de migrants subsahariens par les autorités marocaines qui sont passées de 24 245 en 2000 à 29 808 en 2005 puis ont décliné pour atteindre 16 560 en 2006 et 14 449 en 2007 en raison de l'intensification du contrôle sur les frontières marocaines, en particulier, avec l'Europe (Espagne) et de la réorientation du mouvement vers d'autres pays du sud, notamment, la Mauritanie et le Sénégal.

par les ivoiriens et les guinéens avec respectivement 14,7 % et 12,6 %. Les camerounais et les maliens viennent après, avec 6,3 % et 5,6 % respectivement. Les autres nationalités enregistrent des proportions négligeables de migrants subsahariens arrivés directement au Maroc. Tandis que ceux qui traversent trois pays ou plus, sont prépondérants parmi les nigériens (24,1 %), les congolais (16,2 %), les camerounais (13,9 %) et les ghanéens (10,9 %).

Nombre de tentatives d'émigration

Avec le prolongement de la durée de séjour des migrants subsahariens, le Maroc a tendance à devenir un pays d'immigration. Cette situation est soutenue par un taux de récurrence (6) des Subsahariens qui atteint 9,7 % d'après les résultats de l'enquête. Ce taux de récurrence est relativement plus élevé chez les hommes (10,1 %) que chez les femmes (8 %).

La répartition des 9,7 % de migrants subsahariens ayant tenté plusieurs fois la traversée selon le nombre de tentatives d'émigration survenues avant celle-ci montre que la grande majorité d'entre eux, soit 74 % avaient déjà fait une autre tentative qui avait échoué et un peu plus d'un cinquième, soit 21,9 % avaient enregistré deux autres tentatives et seulement 4,2 % avaient déjà tenté 3 fois la traversée auparavant.

Les conditions du voyage

Le coût du voyage

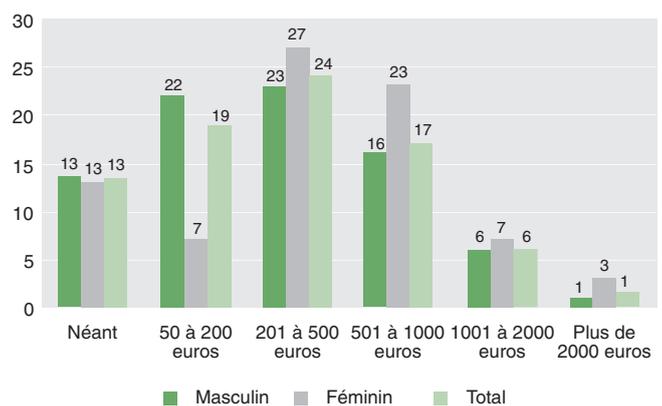
Le coût total du voyage varie selon les migrants, la ventilation de ce coût par tranches révèle une concentration sur la tranche se situant entre 1000 et 2000 Euros (52 %). Seul le quart environ (26 %) des migrants ont dépensé moins de 1000 Euros. Par contre, 11 % de l'échantillon ont dépensé entre 2000 et 3 000 Euros et 2,5 % ont dépensé plus de 3 000 Euros, ce qui confirme que le projet migratoire est un véritable projet économique.

Par pays, le coût est évidemment plus élevé pour les pays les plus éloignés du Maroc. Mais l'aptitude du migrant à affronter les aléas du voyage et à faire ou ne pas faire fonctionner le « système D » peut moduler ce coût.

Le coût du passeur

Curieusement, 13 % des migrants n'ont pas eu besoin des services d'un passeur ou ont fait fonctionner le système des réseaux familiaux ou tribaux. Près du cinquième ont payé entre 50 et 200 Euros (7 % pour les femmes et 23 % pour les hommes). 23,5 %, soit le pourcentage le plus élevé, ont payé entre 201 et 500 Euros et près du cinquième plus de 500 Euros dont 1,1 % plus de 2000 Euros (3 % des femmes et 0,6 % des hommes).

Graphique 6 : Coût du passeur des migrants subsahariens (%) selon le sexe



Le coût du transport varie selon les distances et les moyens de transport : plus du quart de l'échantillon a dépensé entre 201 et 500 Euros et près du tiers (30 %) entre 501 et 1000 Euros. 8,6 % ont dépensé plus de 1000 Euros, ce qui suppose probablement l'utilisation du transport aérien.

Le financement du projet migratoire

Plus de 47 % des migrants ont déclaré disposer de la somme requise pour financer leur projet migratoire, contre près de 53 % qui ont été contraints de chercher différents moyens pour financer leur voyage.

Le recours à l'épargne personnelle est fréquent. Près des deux tiers (65 %) des migrants ont déclaré que leur

(6) Le taux de récurrence signifie la proportion de migrants ayant déjà tenté plus d'une fois avant d'émigrer clandestinement.

projet migratoire a été financé par l'épargne personnelle issue du travail ; 71 % ont affirmé avoir bénéficié de l'aide familiale (74 % d'hommes et 58 % de femmes), 22 % de l'aide amicale (21 % d'hommes et 28 % de femmes). Et seuls 23 % ont eu recours à l'emprunt (27 % d'hommes et 9 % de femmes).

Les sources de revenu et les conditions de vie au Maroc

76 % des Subsahariens interrogés vivent au Maroc « sans-papier », 21,5 % sont demandeurs d'asile et seul un faible pourcentage de 2 % affirme avoir obtenu le statut de réfugié.

Contraints de vivre au Maroc pour des périodes plus ou moins longues, comment les Subsahariens arrivent-ils matériellement à faire face aux dépenses de leur vie quotidienne ? En effet, le plus souvent, leurs ressources ont été épuisées après le long parcours migratoire décrit plus haut. On peut également supposer que plus le séjour se prolonge, plus le besoin de trouver d'autres sources de revenu devient une nécessité.

La situation propre à chaque migrant, la nature et le type de parcours, la durée du séjour, mais aussi la détermination personnelle sont des variables importantes susceptibles d'expliquer les moyens mobilisés pour subvenir aux besoins.

Interrogés sur leurs sources de revenu, plus de la moitié de l'échantillon déclare n'avoir aucune source de revenu (59,4 %), 18,8 % affirment vivre de la mendicité, 11,5 % exercer de temps en temps des petits métiers et 2,3 % exercer un travail régulier. 7,9 % ont répondu qu'ils reçoivent diverses aides fournies par des associations caritatives ou d'autres structures. Parmi ceux qui reçoivent ce type d'aide, 44,4 % bénéficient de la solidarité familiale.

Le pourcentage des hommes (62,8 %) qui ont déclaré n'avoir aucune source de revenu est proportionnellement plus élevé que celui des femmes (45,8 %) dans la même situation.

La durée de séjour ne semble exercer aucun impact pertinent puisque quel que soit le nombre d'années passées au Maroc, le pourcentage des Subsahariens

qui déclarent n'avoir aucune source de revenu est relativement identique, avec un taux plus élevé dans la première année de présence au Maroc. Cette dernière constatation interpelle. Elle pose de multiples questions. Les Subsahariens qui déclarent dans la première année ne disposer d'aucune source de revenu sont-ils véritablement démunis ? Ce qui suppose qu'ils ont épuisé toutes leurs ressources durant le voyage. On peut également supposer qu'il s'agit d'une attitude de prudence et qu'ils réservent une part de leurs moyens financiers au paiement d'autres dépenses, comme par exemple le paiement des passeurs. Les subsahariens ayant séjourné au Maroc plus d'une année sont moins nombreux proportionnellement à déclarer n'avoir aucune source de revenu. En effet, ils semblent avoir développé certaines formes d'adaptation au long séjour en ayant particulièrement recours d'abord à la mendicité mais aussi au travail occasionnel.

Un moyen d'avoir de l'argent : la mendicité

La mendicité est apparue comme une source de revenu pour 18,8 % de l'échantillon. Au niveau de la répartition par sexe, les femmes sont plus nombreuses (33,3 %) que les hommes à mendier (15,07 %). Elles le font le plus souvent avec des enfants, ce qui suscite plus facilement la générosité.

Un faible taux d'activité professionnelle

Compte tenu de la législation du travail et de la loi 01-03 relative à la migration au Maroc qui interdisent aux personnes entrées ou établies irrégulièrement au Maroc d'accéder au marché de l'emploi, ces activités ne peuvent relever que du secteur informel ou de secteurs qui recrutent du personnel non déclaré.

Seuls 2,3 % déclarent avoir un travail régulier. Ainsi, pour le moment, les migrants subsahariens en transit au Maroc ne semblent pas concurrencer les Marocains sur le marché du travail, comme c'est le cas en Algérie où l'on trouve des activités dont ne veulent pas les autochtones. Cependant, des prémices de changement commencent à se faire sentir dans la mesure où de plus en plus de migrants subsahariens intègrent le marché du travail, surtout, dans les secteurs de l'agriculture ou du BTP qui font l'objet d'une pénurie de main-d'œuvre.

D'après les résultats de l'enquête, le secteur le plus fréquemment cité est celui du bâtiment (20,8 %), suivi par le petit commerce (18,8 %) et les travaux domestiques (18,8 %) où hommes (14,6 %) et femmes (37,5 %). 16,7 % affirment travailler dans le secteur de l'artisanat. Seuls 4,2 % ont exercé des activités dans le secteur de l'agriculture, ce qui s'explique probablement par le fait que les Subsahariens enquêtés vivent essentiellement en ville ou aux abords immédiats des centres urbains.

La précarité

L'évaluation du revenu mensuel de cette population a permis de constater la précarité des situations. Qu'ils travaillent ou qu'ils vivent d'expédients, les subsahariens disposent de très faibles ressources et dépensent peu. La fourchette des revenus déclarés varie entre moins de 500 Dh et 3 600 Dh.

La majorité, soit 41,9 %, disposent d'un revenu qui varie entre 500 et 1 000 Dh, 27,9 % entre 1 000 et 2 000 Dh, 23,3 % ont un revenu inférieur à 500 Dh et seule une minorité a un revenu compris entre 2 000 et 3 600 Dh.

Si l'on prend en considération le niveau de vie au Maroc qui est de plus en plus difficile et exige des moyens de plus en plus élevés, on peut noter combien les conditions de vie des subsahariens peuvent être précaires. En effet, le loyer moyen d'une chambre dans les quartiers périphériques des centres urbains marocains est de 500 Dh et la cherté des produits alimentaires de première nécessité limitent considérablement les possibilités de satisfaire leurs besoins. Cette conclusion a été confirmée par la majorité de l'échantillon (76,1 %) qui affirment que leur revenu ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins. Ce qui limite également leurs capacités de venir en aide à la famille restée au pays, raison principale pour laquelle ils se sont engagés dans l'aventure migratoire : seuls 4,4 % arrivent à envoyer une partie de leur revenu à leur famille.

Les conditions d'habitation

Ces faibles moyens matériels dont dispose la majorité des Subsahariens laissent supposer qu'ils ne peuvent

résider que dans des quartiers populaires où l'offre de location de chambre individuelle ou collective à des tarifs abordables est possible. Les résultats de l'enquête confirment cette hypothèse. En effet, la majorité de l'échantillon (62,7 %) vit dans des chambres collectives. 10,4 %, sans domicile, vivent dans des conditions particulièrement déplorable, soit dans la rue, dans des cimetières, ou même dans les forêts. 7,5 % disposent d'une chambre individuelle, 5,8 % sont hébergés chez l'habitant (connaissance, ami, employeur, etc.), 3,4 % habitent sur leur lieu de travail (baraquement, épicerie, garage, chantier, etc.).

Perceptions des migrants subsahariens

L'analyse du discours des Subsahariens montre que ces derniers se sentent globalement rejetés par la société marocaine. 27,3 % d'entre eux estiment que les Marocains les perçoivent de manière négative et les considèrent comme inférieurs. 22,6 % des répondants estiment que les Marocains éprouvent un sentiment de mépris à leur égard.

Le pourcentage le plus élevé, soit 28,9 % pensent que les Marocains ont peur d'eux et les perçoivent comme menaces à leur sécurité. Ces risques relèveraient non seulement de la délinquance, du banditisme et du trafic, mais également de la sorcellerie et des maladies contagieuses comme le VIH Sida.

À l'inverse de ceux qui se pensent « dévalorisés » à tout point de vue, un certain nombre de Subsahariens évoquent des attitudes positives à leur égard. « Nous sommes tous de la même famille », « nous sommes frères et sœurs » : cette affirmation est apparue comme importante dans les réponses obtenues.

D'autres critères ont été évoqués pour expliquer cette communauté de destin, comme la pauvreté et l'appartenance religieuse commune (11,6 % de répondants).

Même si cela mérite d'être mentionné, 1,4 % seulement des subsahariens estiment que les Marocains les perçoivent comme des personnes victimes d'inégalités au niveau national et international.

3 % de Subsahariens pensent que les Marocains leur témoignent du respect. Ils les considèrent comme des personnes courageuses et combattives, admirables par leur détermination à réaliser leur projet migratoire et leurs capacités à résister aux conditions difficiles de leur vie.

Comment les Subsahariens perçoivent les Marocains ? Les Subsahariens sont 24,1 % à penser que les Marocains sont solidaires. 43,1 % pensent que les Marocains sont accueillants et agréables.

Projet futur des migrants subsahariens

S'agissant des projets futurs des migrants subsahariens, 72,6 % entendent réaliser leur projet migratoire. 10,6 % veulent retourner dans leur pays d'origine. Un pourcentage non négligeable de 14,3 % sont indécis et n'envisagent aucune solution pour leur avenir. Enfin, une infime minorité déclare vouloir rester au Maroc (2,3 %).

Les raisons qui expliquent le choix entre le retour et le fait de rester au Maroc sont multiples, elles peuvent être ramenées à plusieurs aspects qui peuvent se cumuler. Dans le premier cas, il s'agit de l'échec du projet migratoire (85,7 %), de la nostalgie de la famille (83,5 %), de la précarité des conditions de vie (72,9 %) et d'autres raisons.

Pour ceux qui veulent rester au Maroc, les raisons sont également nombreuses et peuvent se cumuler : 86,4 % de ceux qui ont fait ce choix pensent qu'ils ont de meilleures conditions de vie au Maroc. 54,5 % pensent que leur intégration professionnelle leur offrent l'opportunité de s'installer au Maroc, 45,5 % estiment qu'ils sont intégrés socialement, 40,9 % donnent d'autres raisons, alors que 22,7 % affirment que leur choix se justifie par le désir de continuer leurs études au Maroc.

En tant que territoire de transit, le Maroc serait confronté de manière plus accrue à la pression de la migration subsaharienne, voire en provenance de régions plus lointaines (Asie, en particulier). Sa situation comme point de départ de populations

clandestines vers l'Europe se confirmera alors que d'un autre côté, le Maroc comme pays d'immigration s'imposera de manière inédite. La migration irrégulière au Maroc n'est pas un phénomène conjoncturel, mais plutôt durable, et constitue le lot de tous ceux qui fuient la misère des pays du Sahel et parfois, les conflits armés, mais aussi de ceux qui sont découragés par de vaines tentatives d'atteindre l'Europe et qui se résignent, faute de mieux, à tenter de se fixer durablement au Maroc. ■

Bibliographie

- M. Khachani, *L'émigration subsaharienne au Maroc, le Maroc comme espace de transit*, 1^{re} édition, novembre 2006.
- F. Vacchiano, 2007, *L'émigration des mineurs entre le Maroc et l'Italie*, analyse du contexte social et des itinéraires.
- M. Mghari, «Profils socio- démographique et itinéraire des migrants subsahariens en transit au Maroc », Rapport préliminaire, novembre 2007
- M. Mghari, «Caractéristiques socio-démographiques des migrants subsahariens en transit au Maroc », in *l'Immigration subsaharienne au Maroc, Analyse des résultats de l'enquête de 2007*, Association marocaine d'Etudes et de Recherches sur les migrations (AMERM), 2007.
- M. Mghari et M.Khachani, « l'immigration marocaine en Espagne » in Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) financé par la Commission Européenne et coordonné par Philippe Fargues à l'Institut Universitaire Européen (IUE) Florence (Italie),2006.
- M. Lahlou, C. Escoffier, « l'Immigration irrégulière subsaharienne à travers le Maroc, Rapport de l'enquête migrants menée au Maroc », *Cahiers de migrations internationales*, 54F, BIT, Genève 2002.
- A.S. Wender, «Situation alarmante des migrants Subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne », *Cimade*, octobre 2004.

Le partage des fruits de la croissance au Maroc : La méthode des comptes de surplus *



Par Guy Lalanne et Olivier Simon**

Cette étude présente l'application à l'économie marocaine de la méthode des comptes de surplus. Elle reprend largement dans sa présentation et son organisation le dossier de Lalanne, Pionnier et Simon (2009) paru dans l'économie Française (1).

La valeur ajoutée peut être vue comme le revenu engendré au cours du processus de production (approche « revenu »). L'augmentation du niveau de production peut découler soit de la mise en œuvre de facteurs de production supplémentaires (créations d'emplois, investissements), soit de la croissance de la productivité des facteurs existants. En termes de revenus, il s'agit donc de rémunérer d'un côté les facteurs supplémentaires, le surplus restant permettant ensuite d'accroître les rémunérations des facteurs existants.

La méthode des comptes de surplus examine comment ce surplus disponible se partage entre les facteurs. La première étape de cette méthode est de déterminer la part de la croissance due à l'évolution de la productivité globale des facteurs, appelée « surplus de productivité ». Il s'agit ensuite d'exprimer le surplus de productivité en termes de gains de pouvoir d'achat des facteurs de production, c'est-à-dire de calculer le « surplus distribuable ». Il est enfin possible d'effectuer la répartition du surplus distribuable entre les différents facteurs de production.

On présente ici la méthode des comptes de surplus appliquée à l'économie marocaine, entre 2000 et 2006. L'exercice est effectué à l'aide de la nouvelle série des comptes économiques du Maroc encore provisoires pour ce qui concerne le partage de la valeur ajoutée. On considère trois facteurs de production : travail salarié, travail non salarié et capital et deux secteurs dans l'économie : le secteur urbain et le secteur rural (assimilé au secteur agricole).

Spécificités de l'économie marocaine : un secteur agricole et un secteur urbain aux logiques de production très différentes

Avant de débiter l'exercice de comptes de surplus, il est bon de rappeler les raisons qui nous pousseront par la suite à distinguer le secteur agricole du secteur urbain. Ces deux secteurs présentent en effet des spécificités qui rendent pertinent de les traiter individuellement.

D'une part, la valeur ajoutée agricole montre une croissance beaucoup plus volatile que la valeur ajoutée urbaine car elle est soumise aux aléas climatiques faisant alterner bonnes et mauvaises récoltes (graphique 1). La valeur ajoutée agricole représentant

en moyenne 20 % de la valeur ajoutée totale sur la période 1998-2006, la forte volatilité de sa croissance se ressent dans celle de la valeur ajoutée totale, bien que de manière atténuée.

(*) Ce travail a bénéficié de l'aide précieuse d'Alain Tranap, que nous remercions vivement comme nous remercions également Jamal Bakhti pour sa grande disponibilité ainsi que les membres de la Comptabilité Nationale.

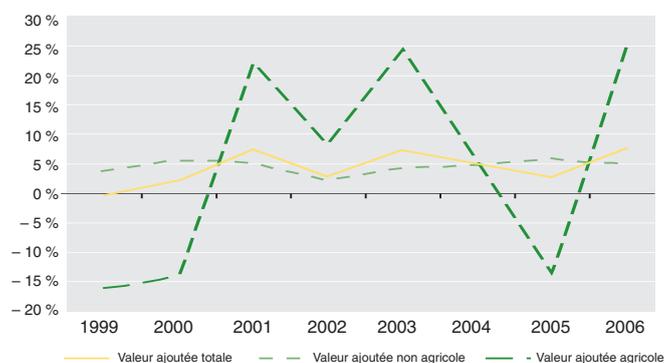
(**) INSEE, 15, bd Gabriel Péri - BP 100 - 92244 Malakoff Cedex - France.

Les auteurs étaient chargés d'études à la division «Croissance et Politiques Macroéconomiques» à l'INSEE.

Cette étude ne reflète pas la position de l'Insee et n'engage que leurs auteurs.

(1) Lalanne G., Pionnier P.-A. et Simon O., « Le partage des fruits de la croissance de 1950 à 2008 : une approche par les comptes de surplus », dossier de l'économie Française, Edition 2009.

Graphique 1: Taux de croissance de la valeur ajoutée totale, de la valeur ajoutée agricole et de la valeur ajoutée urbaine, entre 1999 et 2006



Du point de vue des facteurs de production, les secteurs agricoles et urbains sont caractérisés par des modes de production fort différents. Le travail est l'unique facteur de production du secteur agricole et est composé pour sa grande majorité de travailleurs indépendants, correspondant aux exploitations familiales embauchant peu de salariés. Dans le secteur urbain au contraire, on est dans le cadre d'une économie à trois facteurs : travail salarié, travail indépendant et capital. La rémunération des facteurs dans ce secteur est comparable à celle d'autres économies industrialisées, la rémunération du travail représentant en moyenne 70 % de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs sur la période (tableau 1).

Tableau 1

Partage de la valeur ajoutée dans le secteur urbain et le secteur agricole

Secteur Urbain	Travail salarié	Travail non salarié	Capital
Moyenne sur la période 1999-2006	37 %	34 %	30 %
Secteur agricole	Travail salarié	Travail non salarié	
Moyenne sur la période 1999-2006	7 %	93 %	

Ces traits de l'économie marocaine étant rappelés, nous pouvons à présent traiter de la méthode des comptes de surplus appliquée à cette économie entre 2000-2006.

Une croissance dynamique soutenue par la hausse de l'emploi

La première étape de la méthode des comptes de surplus est de calculer le « surplus de productivité », c'est-à-dire la croissance de la valeur ajoutée ne résultant pas de l'accumulation des facteurs de production. En théorie de la croissance, le surplus de productivité est aussi

appelé « productivité globale des facteurs » et représente une mesure du progrès technique dans l'économie.

La valeur ajoutée aux coûts des facteurs a crû de manière dynamique entre 2000 et 2006, avec un taux de croissance moyen de 5,1 % par an (tableau 2). Toutefois, la croissance de la valeur ajoutée présente un profil relativement volatile en raison des fortes fluctuations de la valeur ajoutée agricole (graphique 2). Les années 2000 et 2005 en particulier ont été marquées par de mauvaises récoltes, faisant diminuer la valeur ajoutée agricole de 14 % ces deux années. L'année 2002 correspond quant à elle à un ralentissement général de l'économie marocaine, aussi bien agricole qu'urbaine.

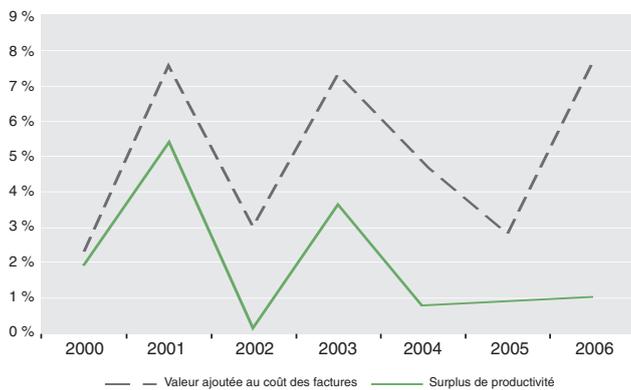
Tableau 2

Taux de croissance de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs, surplus de productivité et accumulation des facteurs

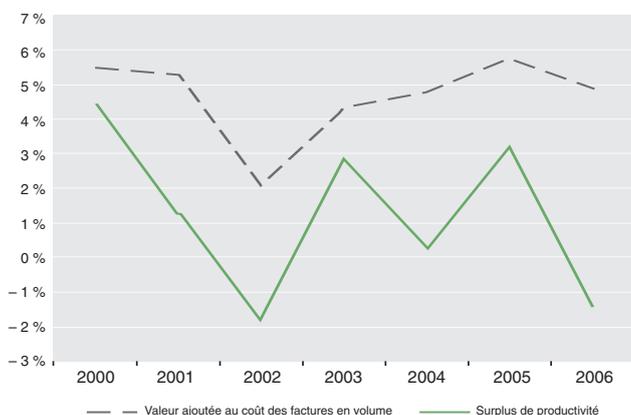
Moyenne sur 2000-2006	Valeur ajoutée au coût des facteurs	Surplus de productivité	Accumulation des facteurs
Ensemble de l'économie	5,1 %	2,0 %	3,1 %
Secteur urbain	4,7 %	1,3 %	3,4 %
Secteur agricole	8,1 %	6,9 %	1,2 %

L'accumulation des facteurs de production explique majoritairement la croissance de la valeur ajoutée sur la période même si les gains de productivité ont été élevés en 2001 et 2003. La forte croissance de l'année 2006 est due essentiellement à l'accumulation des facteurs de production, en particulier le travail salarié qui connaît une augmentation spectaculaire en 2006 (graphique 3). La comptabilité de la croissance diffère entre le secteur urbain et le secteur agricole. La croissance de la valeur ajoutée urbaine résulte pour une large part de l'accumulation des facteurs de production. Au contraire, dans le secteur agricole où la croissance de la valeur ajoutée est fortement liée aux phénomènes météorologiques, l'accumulation des facteurs n'a qu'un rôle mineur.

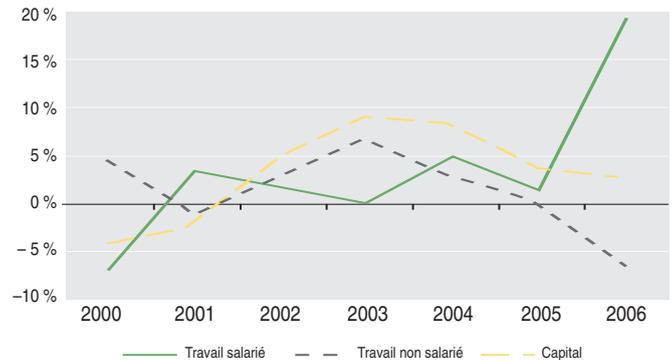
Graphique 2a : Taux de croissance de la valeur ajoutée au coût des facteurs et surplus de productivité, pour l'ensemble de l'économie marocaine



Graphique 2b : Taux de croissance de la valeur ajoutée au coût des facteurs et surplus de productivité, pour le secteur urbain



Graphique 3 : Taux de croissance du travail salarié, du travail non salarié et du stock de capital pour l'ensemble de l'économie



Du surplus de productivité au surplus distribuable : l'influence des termes de l'échange extérieur

Le surplus de productivité peut s'interpréter comme la part de la croissance affectée à la hausse des rémunérations unitaires des facteurs de production (salaire par tête, rémunération d'une unité de capital). Une hausse de la rémunération par tête des salariés ne signifie pas pour autant un gain de pouvoir d'achat si le prix des biens et services qu'ils consomment croissent plus vite que leur rémunération. On est ainsi amené à définir une seconde notion de surplus, celle de « surplus distribuable », qui exprime le surplus distribué aux différents facteurs de production mesuré en pouvoir d'achat, c'est-à-dire en unité de biens et services. Le surplus distribuable correspond ainsi à la part de la croissance consacrée à la hausse de la rémunération unitaire réelle des facteurs.

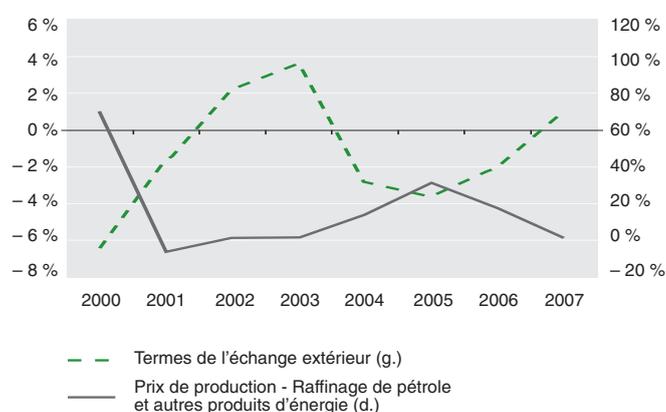
D'un point de vue comptable, l'écart entre les deux notions de surplus provient de la différence d'évolution qui peut apparaître entre le déflateur de la demande intérieure finale (2) et le déflateur de la valeur ajoutée. Cette différence, appelée dans la suite « prélèvement total », est composée de deux termes :

(2) Il s'agit d'un choix méthodologique. On pourrait envisager de déflater les rémunérations nominales de chaque facteur par un déflateur qui correspond mieux à sa structure de consommation. On utilise ici le même déflateur pour tous les facteurs afin de faciliter les comparaisons de surplus distribués.

- le premier terme renvoie à la taxation intérieure indirecte. Il peut s'interpréter comme un prélèvement des administrations publiques. Une augmentation du taux de TVA, par exemple, contribue à augmenter le prix de la demande intérieure par rapport aux prix de la valeur ajoutée, ce qui réduit le surplus distribuable ;
- pour le reste, l'écart entre le surplus de productivité et le surplus distribuable résulte des termes de l'échange extérieur (3). Il peut s'analyser comme la partie du surplus de productivité prélevée par (ou, dans le cas inverse, versée par) l'extérieur. Par exemple, une dégradation des termes de l'échange extérieur, c'est-à-dire un renchérissement du coût des importations par rapport à celui des exportations, augmente le prélèvement opéré par le reste du monde sur le surplus de productivité, réduisant ainsi le surplus distribuable.

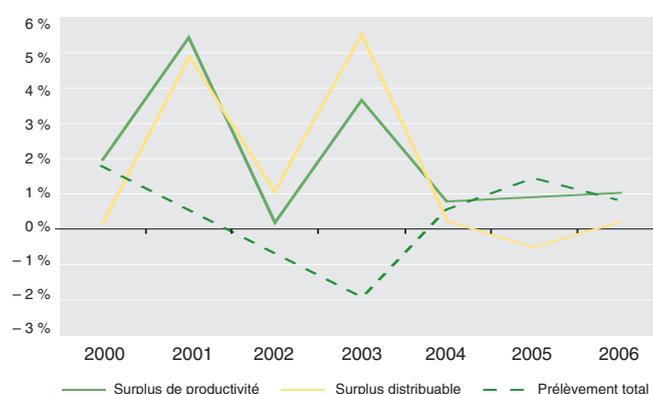
L'évolution du prélèvement total sur l'ensemble de la période est fortement liée à celle des termes de l'échange extérieur, le prélèvement intérieur n'ayant que peu d'influence sur l'évolution du surplus distribuable. Les termes de l'échange sont quant à eux particulièrement influencés par l'évolution du prix des matières premières, notamment le prix du pétrole (graphique 4).

Graphique 4: Taux de croissance des termes de l'échange extérieur (échelle de gauche) et du prix de production du raffinage de pétrole et autres produits d'extraction (échelle de droite)



De 2004 à 2006, dans un contexte de hausse du prix du pétrole, les termes de l'échange se sont dégradés et ont conduit à un prélèvement total emputant le surplus distribuable (graphique 5). En 2005 notamment, bien que le surplus de productivité ait été positif, le surplus distribuable est devenu négatif, plombé par le prélèvement extérieur.

Graphique 5: Surplus de productivité, prélèvement extérieur et surplus distribuable, pour l'ensemble de l'économie marocaine



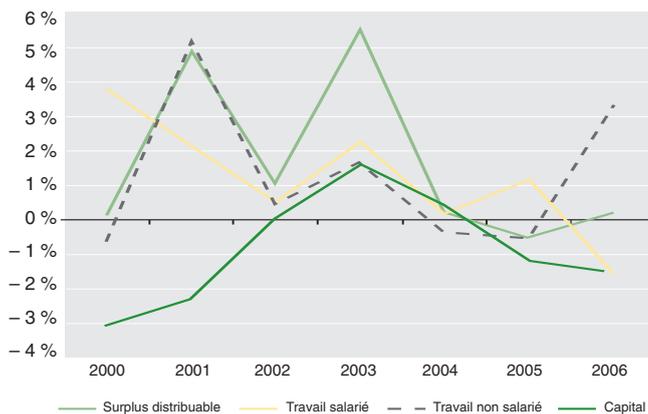
La part du surplus distribué au travail salarié est relativement stable

Le surplus distribuable constitue le surplus de croissance effectivement distribué aux facteurs de production. Il est alors possible à ce stade de déterminer la répartition de ce surplus entre les facteurs. Le surplus distribué à chaque facteur mesure la part de la croissance allouée à la hausse de sa rémunération unitaire réelle. Il est fondamentalement lié aux gains de productivité des facteurs.

Le graphique 6 présente la répartition du surplus distribuable entre les différents facteurs de production, pour l'ensemble de l'économie marocaine. Le surplus distribué au capital suit le cycle conjoncturel et absorbe une grande partie de la variabilité du surplus distribuable. Ainsi, la faiblesse du surplus distribuable en 2000 s'est traduite par un surplus négatif distribué

(3) Les termes de l'échange extérieur sont définis comme le rapport entre le déflateur des exportations et celui des importations.

Graphique 6 : Surplus distribuable et surplus distribué aux différents facteurs de production, pour l'ensemble de l'économie



au capital. A l'inverse, l'année 2003, où le surplus distribuable atteint son maximum sur la période étudiée, laisse apparaître un surplus distribué au capital particulièrement élevé. En 2005 et 2006, le surplus distribué au capital est devenu négatif du fait de la dégradation des termes de l'échange extérieur dans un contexte de hausse du prix des matières premières.

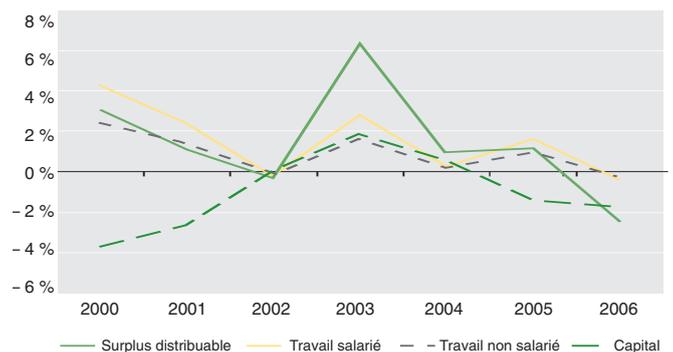
Une grande majorité des travailleurs indépendants - près de 72 % en moyenne sur la période -appartiennent au milieu rural. Le milieu rural est lui-même caractérisé, comme on l'a dit, par une forte présence des travailleurs indépendants. Le surplus qui leur est distribué est par conséquent lié aux rendements agricoles, 2000 et 2005 étant de mauvaises années alors que 2001, 2003 et 2006 ont été particulièrement bonnes.

Le surplus distribué au travail salarié a été relativement stable entre 2000 et 2005. Cependant, l'année 2006 s'est distinguée par un surplus devenu négatif, ce qui correspond à une diminution de la rémunération réelle par tête des salariés. Ceci provient de la dynamique des salaires dans le secteur agricole : l'année 2006 a vu une forte augmentation des salariés dans le secteur agricole sans être accompagnée d'une hausse comparable de leur rémunération globale.

Des effets de composition à l'œuvre dans le secteur urbain en 2006

Le secteur agricole, comme on l'a mentionné, n'obéit pas à la même logique productive que le secteur urbain. La répartition du surplus distribuable sur l'ensemble de l'économie est ainsi susceptible d'être brouillée par les caractéristiques propres au secteur agricole. On se limite à présent au secteur urbain et on présente le surplus distribuable urbain ainsi que sa répartition entre les facteurs de production (graphique 7).

Graphique 7 : Surplus distribuable et surplus distribué aux différents facteurs de production, pour le secteur urbain



Le surplus distribuable urbain diffère du surplus distribuable total par l'absence des fluctuations liées au secteur agricole. En effet, les mauvaises années agricoles 2000 et 2005 ne se traduisent plus par un surplus faible. Quant aux années 2001 et 2006, bonnes années agricoles, le surplus distribuable urbain y est inférieur au surplus distribuable total. Le surplus distribuable urbain est notamment négatif en 2006, plombé par le prélèvement extérieur.

Le surplus du capital offre le même profil que précédemment puisque ce facteur de production n'est utilisé que dans le secteur urbain. Le surplus distribué au travail non salarié, de manière naturelle, ne présente plus la variabilité observée précédemment et liée aux rendements agricoles.

Le surplus distribué au travail salarié offre, comme précédemment, un profil relativement stable. Sa quasi-nullité en 2006 pourrait s'expliquer par un effet de

composition. En effet, la forte hausse des salariés en 2006 s'est accompagnée d'une diminution du travail non salarié, aussi bien dans le secteur urbain que dans le secteur agricole. Dans le secteur urbain, cela peut correspondre à des travailleurs indépendants, faisant souvent partie du secteur informel, qui décident d'occuper un emploi rémunéré, profitant ainsi de la forte croissance du secteur urbain depuis 2004. Cette forte croissance peut aussi être l'occasion pour des non

salariés du secteur agricole de rejoindre la ville, du moins temporairement. L'apparition de nouveaux salariés dans le secteur, que ce soit pour l'une ou l'autre de ces raisons, se produit en général dans des secteurs nécessitant une main-d'œuvre moins qualifiée (BTP, transports, etc.). Ceci se traduit par une diminution de la productivité moyenne du travail salarié et de sa rémunération réelle par tête.

Annexe 1

La méthode des comptes de surplus

On présente ici le calcul formel de la méthode des comptes de surplus dans une économie à trois facteurs de production (travail salarié, travail non salarié et capital). L'application de la méthode à une économie à deux facteurs de production s'en déduit de manière analogue.

La méthode des comptes de surplus permet d'effectuer une répartition comptable des fruits de la croissance entre rémunération du travail et rémunération du capital. Le calcul pratique du surplus de productivité dans cette étude est inspiré de Lalanne, Pionnier et Simon (2009).

Dans la première partie de l'article, la fonction de production de l'économie est de type «Cobb-Douglas» et fait intervenir trois facteurs de production : le travail salarié, le travail non salarié et le capital. La forme de la fonction de production est donc :

$$Y_t = A_t L_{1t}^{\alpha_{1,t}} L_{2t}^{\alpha_{2,t}} K_t^{1-\alpha_{1,t}-\alpha_{2,t}}$$

où Y_t est la valeur ajoutée en volume, L_{1t} la quantité de travail salarié, L_{2t} la quantité de travail indépendant, K_t le stock de capital, A_t le niveau de progrès technique et où $\alpha_{1,t}$ et $\alpha_{2,t}$ sont des coefficients variables dans le temps. Les deux catégories de travail se rapportent à des populations ayant un emploi. L'unité de temps est le trimestre ou l'année, selon la périodicité des comptes nationaux utilisés.

Le surplus de productivité s'identifie à la croissance de la productivité globale des facteurs (PGF), c'est-à-dire au progrès technique. Il correspond à la composante du taux de croissance de la production qui ne résulte pas de l'accumulation des facteurs de production :

$$s_t \equiv \frac{\Delta Y_t}{Y_{t-1}} - \alpha_{1,t-1} \frac{\Delta L_{1t}}{L_{1,t-1}} - \alpha_{2,t-1} \frac{\Delta L_{2t}}{L_{2,t-1}} - (1 - \alpha_{1,t-1} - \alpha_{2,t-1}) \frac{\Delta K_t}{K_{t-1}} = \frac{\Delta A_t}{A_{t-1}}$$

Il est aussi possible d'exprimer le surplus de productivité en fonction de la rémunération agrégée des facteurs de production. En effet, en situation de concurrence parfaite (4), la maximisation du profit d'une entreprise représentative ayant la même fonction de production que celle de l'économie a les deux implications suivantes :

(4) Il s'agit d'une hypothèse standard des calculs de comptes de surplus et, plus généralement, de la comptabilité de la croissance.

– la valeur ajoutée en valeur est exactement égale à la somme des rémunérations agrégées du travail et du capital, soit :

$$P_t Y_t = W_{1t} L_{1t} + W_{2t} L_{2t} + C_t K_t$$

où P_t est le déflateur de la valeur ajoutée et où W_{1t} , W_{2t} et C_t représentent respectivement la rémunération unitaire du travail salarié, du travail non salarié et du capital ;

– la part de la rémunération du travail salarié dans la production à la période (t-1) est égale à $\alpha_{1,t-1}$, celle du travail non salarié à $\alpha_{2,t-1}$ et celle du capital à $1 - \alpha_{1,t-1} - \alpha_{2,t-1}$.

Le surplus de productivité peut alors s'exprimer comme la somme des accroissements des rémunérations réelles unitaires des facteurs, pondérée par la part de chacune d'entre elles dans la production :

$$s_t \equiv \frac{\Delta Y_t}{Y_{t-1}} - \alpha_{1,t-1} \frac{\Delta L_{1t}}{L_{1,t-1}} - \alpha_{2,t-1} \frac{\Delta L_{2t}}{L_{2,t-1}} - (1 - \alpha_{1,t-1} - \alpha_{2,t-1}) \frac{\Delta K_t}{K_{t-1}} = \frac{\Delta A_t}{A_{t-1}}$$

Cette relation montre comment le surplus de productivité est partagé entre les différents facteurs de production. Les trois termes qui le composent sont appelés respectivement surplus de productivité du travail salarié, du travail indépendant et du capital. Le surplus de productivité d'un facteur est le taux de croissance de son coût réel multiplié par la part de sa rémunération dans la valeur ajoutée à la période (t-1).

En introduisant le prix de la demande intérieure finale P_t^d , la relation précédente devient :

$$\begin{aligned}
 s_t = & \underbrace{\alpha_{1,t-1} \left(\frac{\Delta W_{1t}}{W_{1,t-1}} - \frac{\Delta P_t^d}{P_{t-1}^d} \right) + \alpha_{2,t-1} \left(\frac{\Delta W_{2t}}{W_{2,t-1}} - \frac{\Delta P_t^d}{P_{t-1}^d} \right) + (1 - \alpha_{1,t-1} - \alpha_{2,t-1}) \left(\frac{\Delta C_t}{C_{t-1}} - \frac{\Delta P_t^d}{P_{t-1}^d} \right)}_{(1)} \\
 & + \underbrace{\left(\frac{\Delta P_t^d}{P_{t-1}^d} - \frac{\Delta P_t}{P_{t-1}} \right)}_{(2)}
 \end{aligned}$$

Le terme (1) a une forme analogue au surplus de productivité, à ceci près que les rémunérations unitaires des différents facteurs sont déflatées non pas par le prix de la valeur ajoutée P_t mais par celui de la demande intérieure finale P_t^d . Il s'agit du surplus distribuable, c'est-à-dire du surplus de croissance effectivement distribué aux différents facteurs de production. Il est composé de trois termes, représentant les surplus distribuables affectés à chacun des facteurs de production. Ils sont appelés respectivement surplus distribué au travail salarié, au travail indépendant et au capital. Le surplus distribué à chaque facteur représente donc l'accroissement de sa rémunération réelle, en terme d'unités de biens et services, multiplié par la part de sa rémunération dans la valeur ajoutée au prix des facteurs. Il peut se voir comme un gain (ou une perte) de pouvoir d'achat résultant du surplus de croissance.

La différence entre le surplus de productivité et le surplus distribuable est constituée du terme (2) : il s'agit de l'écart de taux de croissance entre le prix de la demande intérieure finale et le prix de la valeur ajoutée.

Annexe 2

Données utilisées et principales hypothèses

On présente dans cette annexe les données utilisées et les principales hypothèses sous-jacentes aux calculs de comptes de surplus effectués dans cette étude.

Partage de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée totale, agricole et non agricole et le partage de la valeur ajoutée dans chaque secteur (rémunération des salariés, autres impôts sur la production, subventions sur la production, excédent brut d'exploitation et revenu mixte) proviennent de la Comptabilité Nationale (base 1998).

La valeur ajoutée au coût des facteurs est calculée comme la somme de la rémunération des salariés et de l'excédent brut d'exploitation. Son volume est calculé en lui appliquant le déflateur du PIB dans chaque secteur, obtenu à partir de la Comptabilité Nationale (prix chaînés de la base 1998)

Volumes de facteurs

Le stock de capital a été fourni par la Comptabilité Nationale.

L'emploi salarié et non salarié est calculé à partir des Rapports «Activité, emploi et chômage» de 1999 à 2006, en effectuant des rétroprojections sur les données du rapport le plus récent. On considère la population âgée de 15 ans et plus. Le travail non salarié regroupe les employeurs, les indépendants, les apprentis, aides familiales et autres statuts.

Rémunération des facteurs de production

Dans le secteur rural, on suppose que les facteurs de production sont uniquement le travail salarié et le travail non salarié. La rémunération de ce dernier est donc constituée intégralement de l'excédent brut d'exploitation.

Dans le secteur urbain, il s'agit de partager l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte entre la rémunération du travail non salarié et la rémunération du capital. Une hypothèse peut être de supposer la rémunération par tête égale entre les salariés et les non salariés. Cette hypothèse, couramment utilisée pour l'économie française, peut ne pas être pertinente pour l'économie marocaine. Dans cette étude, on suppose que le différentiel de rémunération entre les salariés et les non salariés est le même qu'entre leurs dépenses de consommation. On obtient ce dernier pour l'année 2001 à partir du Rapport de synthèse « Dépenses et Consommation des Ménages 2000-2001 » et on le suppose constant sur l'ensemble de la période. Une fois la rémunération des non salariés déterminée, celle du capital s'en déduit. Enfin, dans le secteur urbain, la rémunération des salariés a été modifiée pour l'année 2006 en indexant l'évolution du salaire par tête sur celle du déflateur du PIB urbain. Ceci permet d'éviter une trop forte diminution du salaire par tête en 2006.

Dans l'ensemble de l'économie, la rémunération des facteurs est obtenue en sommant leurs rémunérations dans chacun des secteurs.

Déflateur de la demande intérieure finale

La demande intérieure finale est définie comme la somme des dépenses finales des secteurs institutionnels. Son déflateur est calculé à partir des données de la Comptabilité Nationale.

ملخص حول موضوع :

تدفقات الهجرة للدار البيضاء الكبرى وتبادلاتها مع جهتها المجاورة الشاوية ورديعة

امبارك بوشهبون، م.س.ت.



وفي ظل نفس الاهتمام، سيتم تعريف مدى حدة ظاهرة الهجرة (على مستوى الوطني ومستوى الجهتين المعنيتين). إن جغرافية التدفقات والتطور الزمني للتدفقات إضافة على تحديد نقط الاستقرار جوانب ستعرض لها الدراسة من أجل تقييم التفاعلات المجالية.

إن مدى الانعكاسات الاجتماعية، الاقتصادية والمجالية لحركات الهجرة ستتم دراستها انطلاقا من المميزات والخصائص وقت الهجرة. وسيكون هذا انطلاقا من بعض الجوانب: السن عند الهجرة، مستوى التأهيل لدى المهاجرين ومستوى الإدماج الاقتصادي.

على مستوى النتائج، فالإحصاء العام للسكان والسكنى 2004 يبين بالخصوص أن الهجرة تبقى ظاهرة وطنية، بالإضافة أنه كرس كون جهة الدار البيضاء الكبرى ما زالت تشكل أول قطب وطني لاستقطاب المهاجرين.

هذا من جهة ومن جهة أخرى، فإن هذه النتائج توضح أهمية جهة الشاوية ورديعة في تبادل الهجرات مع هذا القطب الوطني. فهي تشكل أول مزود للمهاجرين إليها وأول مستقطب للوافدين منها.

على مستوى المميزات، فإن المهاجرين إلى جهة الدار البيضاء الكبرى يصلون إليها في سن مبكر وأنهم أميون. وعكس ذلك فعلى المستوى الاقتصادي فهؤلاء أكثر اندماجا واقل عرضة للبطالة.

أما مغادرة الدار البيضاء الكبرى نحو جهة الشاوية ورديعة، التي هي ظاهرة حديثة، تتم في سن نسيبا متأخرة (24 سنة في المتوسط). وتهم الرجال أكثر من النساء. نسبة التعلم لهؤلاء المغادرين هي مرتفعة (72,7%). كما أنهم أكثر اندماجا في النشاط الاقتصادي. وتجدر الإشارة إلى أن فرص حصولهم على عمل تعادل أكثر من مرتين فرص الذين لم يغادروا جماعات ازديادهم قط. ■

إن الهجرة ظاهرة كونية ومعقدة. فهي لم تحض من ناحية التحليل والدراسة، بما حظيت به الظواهر الديموغرافية الأخرى. ومرد هذا، صعوبة مقارنة وتحليل هذه الحركات الطبيعية.

إن دواعي دراسة الهجرة هي النتائج ذات الطابع الغير رجعي لهذه الحركات. حيث يمكن أن يسجل ذلك في تفاوتات التوزيع الجغرافي للسكان وشغل المجالات الترابية. كما يمكن أن يؤثر وبقوة على البنات الديموغرافية والسوسيو اقتصادية لقاطني مجالات الهجرة.

بالنسبة للمغرب، ولعدة أسباب، ليس هناك إلا عدد قليل من الدراسات والبحوث الموجهة بالأساس لتحليل هذه الحركات البشرية وذلك باستثناء الهجرة الخارجية.

وفي هذا السياق، فالإحصاء العام للسكان والسكنى، وبالرغم من أنه وسيلة غير مباشرة لتحليل حركات الهجرة، فإنه يعتبر كعملية تمكن من سد هذا الخصاص. فهو قادر على توفير قاعدة كبرى للمعطيات الإحصائية متميزة حول هاته الظواهر.

وفي هذا الإطار، ومن خلال هذه الدراسة سيتم مقارنة تبادلات الهجرة الداخلية لإحدى أهم أحواض الهجرة بالمغرب وذلك انطلاقا من معطيات الإحصاء العام الأخير. ويتعلق الأمر بكل من جهة الدار البيضاء الكبرى والجهة المجاورة لها: الشاوية ورديعة. حيث تشكل هاتان وحدتان الترابية من قطب جذب ذي امتداد وطني من جهة ومجال يتميز بتدفقاتها سواء على الصعيد الوطني أو على الصعيد الخارجي من جهة أخرى.

وخلال هذه الدراسة سيتم أيضا، إيلاء أهمية خاصة لتراجع ثقل الهجرة القروية وتنامي وثيرة «الخروج» من أحواض الاستقبال الكلاسيكية نحو مجالات كانت سابقا معروفة كنقط انطلاق الهجرات (تعاكس التدفقات).



محتويات العدد

■ تدفقات الهجرة للدار البيضاء الكبرى وتبادلاتها مع جهتها المجاورة

الشاوية ورديفة

امبارك بوشهبون

■ عناصر التفكير حول التخطيط الاستراتيجي المجالي والتعاقد

في خدمة الجهوية الموسعة

عبد السلام الناده

■ الهجرة الغير منتظمة في المغرب

محمد المغاري

■ توزيع ثمار النمو في المغرب

كي للان وأوليقيي سيمون

الهاتف: 05 37 76 28 20

05 37 76 99 85

الفاكس: 05 37 66 07 71

ص.ب. 178 الحي الإداري الرباط، المغرب

الرئيس

أحمد الحلبي علمي
المنذوب السامي للتخطيط

تأسيس ورئاسة التحرير

أحمد الكوهن المغيلي

اللجنة العلمية

أحمد ابراهيمي
عبد الرحمان حواش

عبد اللطيف الفراخ

مصطفى أفقيير

جميل البردعي

جمال بورشاشن

محمد ادويدش

علي العقاوي

عبد الحق علالات

عبد العزيز معلمي

مراد كرواني

الناشر

المركز الوطني للتوثيق

الهاتف: 05 37 77 10 32

05 37 77 09 84

05 37 77 30 08

الفاكس: 05 37 77 31 34

أكدال، الرباط

الإيداع القانوني

2004/139

منشورات

المنذوبية السامية للتخطيط

البريد الإلكتروني:

cahiersduplan@yahoo.fr

الموقع الإلكتروني:

www.hcp.ma

إنجاز

ديوان 3000

المطبعة

المعارف الجديدة

الهاتف: 05 37 79 47 08/09

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.

الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.

دفايفر النخيط

تدفقات الهجرة للدار البيضاء
الكبرى وتبادلاتها مع جهتها المجاورة
الشاوية-ورديفة



عناصر التفكير

حول التخطيط الاستراتيجي المجالي والتعاقد
في خدمة الجهوية الموسعة

الهجرة الغير منتظمة في المغرب



توزيع ثمار النمو في المغرب